

20
21

RAPPORT D'ACTIVITÉS



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



agAM

SOMMAIRE

9

**PROMOUVOIR UN
DÉVELOPPEMENT
URBAIN VERTUEUX**

23

**OBSERVER
ET ANTICIPER POUR
AGIR EFFICACEMENT**

37

**CONCEVOIR
UN URBANISME
DURABLE**

57

**INTÉGRER
LES POLITIQUES
SECTORIELLES**

75

**LISIBILITÉ,
VALORISATION
ET PARTAGE**

88

**ANNEXE
PUBLICATIONS
DE L'AGAM**

ÉDITO RAPPORT MORAL

Continuités et changements

Aider les territoires à se développer à toutes les échelles, voilà une des missions essentielles de l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise. Sans renier les champs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du projet urbain, cœur de l'activité de l'agence, une évolution profonde s'est faite ces dernières années, pour adapter les compétences et les méthodes de travail aux nombreuses transitions en cours. Les questions énergétiques, alimentaires, sanitaires, et sociétales doivent guider de plus en plus la planification aménagiste (l'organisation du développement urbain, les mobilités, l'accueil des entreprises et des habitants...).

Ainsi, l'agence appuie et accompagne les acteurs dans l'ensemble de ces démarches, en éclairant les sujets, en privilégiant la recherche d'orientations et d'objectifs opératoires, ainsi que des actions et projets partagés par le plus grand nombre d'acteurs du territoire métropolitain.

2021 restera, tout comme 2020, une année largement perturbée par la crise sanitaire. Cette période particulière que nous venons de connaître, et qui n'est malheureusement pas terminée, n'a pas entravé la poursuite du travail de l'Agam. Maintenues à un haut niveau, les missions inscrites au programme partenarial se sont déroulées dans le respect des exigences des plannings et des partenaires. Notre agence possède dans son ADN la qualité des apports et la rigueur des méthodes. Je souhaite ici remercier l'ensemble de l'équipe qui a su s'adapter et maintenir son engagement malgré ce contexte.

L'Agam s'implique par ailleurs fortement dans les réseaux, notamment au sein du réseau des agences d'urbanisme de la région. L'agence s'investit dans de nombreux travaux et démarches pour que l'ingénierie proposée par les agences régionales soit connue et reconnue. Les acteurs régionaux comme la Région ou l'État sollicitent nos savoir-faire et notre connaissance fine du territoire. L'Agence régionale de santé a également demandé à l'agence d'apporter son éclairage sur la notion d'urbanisme favorable à la santé ; notion au cœur de la vie en ville post pandémie.

Ce travail est évidemment loin d'être le seul et l'accompagnement des projets de nos membres est resté le cœur de notre activité en 2021. Notre agence a fait, tout au long de cette année, la démonstration de la bonne articulation entre les échelles et les thèmes. L'Agam a su croiser les sujets, apporter de la transversalité, animer les démarches et réfléchir aux enjeux de l'espace métropolitain bucco-rhodanien. Il est impossible de

citer l'ensemble des travaux conduits en 2021, mais les documents métropolitains comme le SCoT, les PLUi du Territoire Marseille-Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, le PDM ont fait l'objet d'un accompagnement de l'agence, tout comme les travaux de préparation du PPA, à travers le volet foncier et le schéma directeur des équipements.

Le territoire est au cœur des travaux de l'Agam. Du grand territoire à la commune ou l'îlot, l'agence cultive la proximité et accompagne les élus dans leurs projets en les aidant à répondre aux exigences de plus en plus fortes d'un développement durable, sobre et adapté aux besoins de tous et aux futures générations. L'Agam reste à l'écoute et à disposition des communes et de l'ensemble de ses membres pour les aider à préparer la décision publique.

L'observation au service de l'action est plus que jamais nécessaire pour décrypter les ruptures, les évolutions et les changements de paradigmes, notamment en temps de crise. L'observation constitue un des axes historiques de l'agence. Que ce soit l'enquête mobilité, le logement étudiant, l'emploi, les permis de construire ou encore l'occupation du sol, l'observation est nécessaire pour préparer une action publique efficace.

Le partage et la mise en débat, notamment de cette connaissance, en sont le corollaire et favorisent le développement d'une culture partagée, au service du territoire et de ses habitants.

L'Agam va connaître un renouvellement important en 2022 avec l'arrivée de Frédéric Bossard en tant que Directeur Général et la mise en œuvre du nouveau projet d'agence. En effet, après 19 ans à la tête de l'Agam, Christian Brunner a fait valoir ses droits à la retraite.

2022 sera l'occasion pour l'agence de trouver un nouveau souffle, sûrement aidé par l'importante mutation que s'apprête également à vivre notre Métropole et ses 92 communes.



**LAURE-AGNÈS
CARADEC**
Présidente de l'Agam

PARTENAIRES



Sabine BERNASCONI
Nadia BOULAINSEUR
Laure-Agnès CARADEC
Gérard GAZAY
Éric GUINIERI
Pascal MONTECOT
Henri PONS
Didier REAULT
Jean-Baptiste RIVOALLAN
Alain ROUSSET
Michel ROUX
Georges ROSSO
Lionel ROYER-PERREAUT
Jean-Pierre SERRUS



Christophe MIRMAND
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône

Jean-Philippe D'ISSERNIO
Directeur de la DDTM 13

Catherine BRIGANT
Directrice régionale des finances publiques de Provence Alpes-Côtes-d'Azur et du Département Bouches-du-Rhône



Pierre BENARROCHE
Rebecca BERNARDI
Aurélie BIANCARELLI-LOPES
Sophie CAMARD
Mathilde CHABOCHÉ
Pierre-Marie GANOZZI
Audrey GATIAN
Christine JUSTE



Hugues PARANT



Laurent AMAR



Hervé MARTEL



Bertrand BEGNIER



Eric BERTON



Michelle DAMON



Gilles Galice



Auguste LAFON



Nicolas RASTIT

ÉQUIPE

ALLFREE Jonathan

AMOUROUX Denis

ARCELIN Valérie née COURTOIS

AYMARD Rémi

BARBE Fanny

BENOIT Azalée

BERBEY Anne

BESNARD Yann

BONGIORNO Marie Noëlle

BONNANS Alain

BOUALI MOUELE Thérèse NETAR

BREMOND Jeanne Marie

BRINGUES Carole

BRUANT-SERAC Nathalie

BRUNNER Christian

CARANONI Martine

CARLUCCIO Laurent

CARRESE ALIX née LASSAILLY

COLOMB Benjamin

COUTURE Laurent

DE BERGH Simon

DE TATA Marion

DELAHAYE Mathilde

DUBERNARD Antonin

DUPAS Evelyne

DUPONT Louis laurent

ESCOUSSAT Rémi

FARGETTON Elise

FIBLA Sébastien

GIANSILY Pascal

GIRARD REYDET Eric

HALIOUA Simon

HERETIGUIAN Jacques

KUSNIEREK Marine

LABURTE Clothilde

LAMBALLE Martine

LUFEAUX Romain

MITON Agathe

MOIROUX Xavier

MOREL Charlène

MORIN Gweltaz

NEVORET Catherine

NICOLAS Benoit

NICOLAS Stéphanie

NOLO Hervé

PATAIN Laurent

PATRAC Anita

PICON Jean

PINNA Sylvie

RABBAT Lucie

REBEYROLE Anne-Clarisse

REMORDS Benoit

ROUQUIER Damien

ROUSSALY Pauline

ROUSSELOT-EMARD Peggy

ROUSTAN Frédéric

SABLIER Nicolas

SUQUET Stéphanie

SZANTO Laetitia

THEDY Hervé

THOMAS Aurélie

TINET Vincent

TRINQUIER Christophe

TUSA Martine née MICHAEL

VAN DE VONDELE Eric

VERMOT Thomas

VERNEAU Laura

VIDAL Laure

VITALIS Maxime

YVOREL Clémentine

STAGIAIRES

OYENGBEN MINKO Abigaël

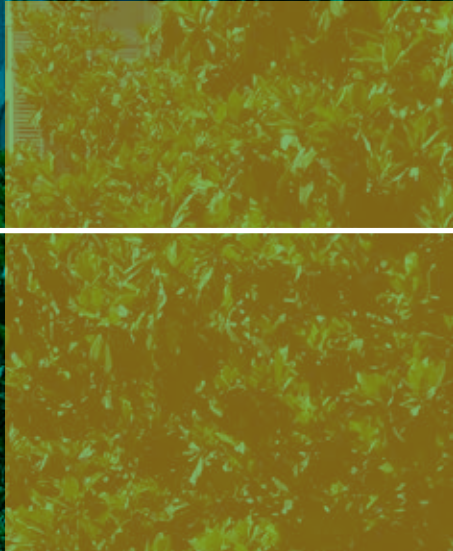
REPETTO Noémie

BARRY Bassirou

MALDONADO Alexandre

LE BOLZER Alex

CHATELAIN Nicolas





**PROMOUVOIR
UN DÉVELOPPEMENT
URBAIN VERTUEUX**

FOCUS

MISE EN ŒUVRE ET ÉVOLUTION DES PLUi DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des territoires de Marseille-Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ont eu des temporalités différentes dans leur élaboration. L'Agam a accompagné cette année le Pays d'Aubagne et de l'Étoile dans la finalisation de son PLUi avec un arrêt prévu en mai 2022 alors que Marseille-Provence a engagé deux procédures de modifications de son PLUi qui lui est applicable depuis janvier 2020. Dans ce cadre, l'Agam a été sollicitée pour l'élaboration et/ou la

modification d'orientations d'aménagement et de programmation sectorielles et thématiques ainsi que pour des travaux d'accompagnement. L'enjeu de ces travaux a été de mener une approche de projet urbain et de sensibilisation à la qualité urbaine et paysagère dans ces démarches de planification.

Cet accompagnement des collectivités dans l'élaboration puis la modification de leurs documents d'urbanisme se traduit par des travaux de projets urbains sectorialisés (OAP sectorielles)

mais également par des approches thématiques sur le patrimoine (OAP centre ancien du Pays d'Aubagne), la qualité des formes urbaines (OAP QAFU du Pays d'Aubagne) et l'évolution des tissus (travaux d'accompagnement du PLUi de Marseille-Provence). Les différentes réflexions menées par l'Agam en termes de conseil aux collectivités (carnet des formes urbaines, espaces publics, qualité des logements...) ont permis d'alimenter ces travaux et de mettre en commun les réflexions sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère et notamment sur le rapport étroit qui existe entre le projet et son contexte. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les élus des communes concernées et les services de la Métropole pour répondre au mieux à leurs objectifs de développement urbain et leurs soucis de préservation de la qualité de vie dans leurs communes.





La collaboration étroite entre les différents pôles de l'Agam a permis une mise en cohérence d'orientations fortes de projets et leur traduction réglementaire par des recommandations et prescriptions illustrées dans les OAP sectorielles et thématiques. Ces dernières ont vocation à se répondre mutuellement et à apporter toutes les précisions nécessaires à une complète compréhension des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Dans les années à venir, l'Agam continuera à accompagner la Métropole et les communes sur l'évolution des Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux.

MODIFICATIONS DU PLUi DE MARSEILLE-PROVENCE

Après avoir largement contribué à l'élaboration du PLUi approuvé fin 2019, l'Agam a participé aux deux premières modifications du document. Elle a alimenté le dossier avec des propositions, d'une part, pour reformuler, préciser et adapter certaines règles afin de permettre une application plus efficiente

du PLUi (modification n°1 notamment) et, d'autre part, pour mieux prendre en compte certains enjeux tels que le risque d'inondation (modification n°2). Elle a également formalisé les rapports de présentation de ces modifications pour présenter et expliquer les évolutions en matière de zonages, d'empla-

cements réservés ou encore de protections. L'Agam a aussi redéployé son logiciel e-PLUi pour faciliter le suivi et le traitement des requêtes issues des enquêtes publiques et des demandes de modifications.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SECTORIELLES

Pour l'élaboration du PLUi du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, treize Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles ont été réalisées sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin. Ce travail est guidé par la nécessité de répondre aux besoins des communes tout en respectant le contexte urbain et paysager (implantation, hauteur,

préservation patrimoine bâti ou paysager) et une exigence environnementale forte (prise en compte des risques naturels, limitation de l'artificialisation des sols, cycle de l'eau etc.). La modification n°2 du PLUi du Territoire Marseille-Provence prévoit l'évolution de sept Orientations d'aménagement sectorielles et la suppression de deux autres sur les communes d'Allauch, Plan-de-Cuques et Marseille.

ÉVOLUTION DES TISSUS

Dans le cadre de l'évolution du PLUi de Marseille-Provence, l'Agam a accompagné le Territoire dans une démarche de réflexion sur l'évolution des tissus. Quels tissus peuvent encore muter ? De quelle manière ? Un exercice pédagogique a été mis en place pour donner à voir de nouvelles évolutions de tissus. Cette projection a permis de cibler des territoires stratégiques (bonne accessibilité, tissu urbain constitué) et une diversité de formes urbaines pour répondre à un objectif de production de logements qui ne cesse de croître. L'exercice montre qu'il existe encore des possibilités d'évolutions et une diversité de réponses à partager pour continuer à faire évoluer les documents d'urbanisme. La prise en compte du contexte urbain et paysager constitue le support de ces réflexions.

FINALISATION DU PROJET DE PLUi DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Dans la perspective d'un arrêt du projet de PLUi prévu en mai 2022, l'Agam a poursuivi les travaux engagés ces dernières années pour finaliser le règlement et les trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques : Qualité d'Aménagement et des Formes Urbaines, Cycle de l'Eau et Ambition Centres Anciens. En 2021, en lien avec les communes concernées (Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Auriol, La Bouilladisse et La Destrousse), elle a

aussi élaboré 13 OAP sectorielles pour définir les programmations et les principes d'aménagement : formes urbaines et insertion paysagère, mixité sociale et fonctionnelle, prévention du risque, accessibilité... Cette année a aussi été consacrée à la formalisation du rapport de présentation pour expliquer les choix d'aménagement retenus, les motifs de la délimitation des zones et les règles.



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS DANS LE PLUi MARSEILLE-PROVENCE

Dans le cadre de l'évolution du PLUi du Territoire Marseille-Provence approuvé le 19 décembre 2019 et des réflexions sur la cohérence urbanisme-transport, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité réinterroger la pertinence d'une quinzaine d'emplacements réservés pour voirie, en étroite collaboration avec ses services fonciers et voiries. Au regard des requêtes et des avis de l'enquête publique du PLUi, chacun d'entre eux a ainsi fait l'objet d'une lecture croisant sa situation, son contexte réglementaire (zonage PLUi, PDU) et les dynamiques urbaines et foncières au sein desquelles il s'inscrit. Cette lecture a donné lieu à une analyse synthétique dégagant des enjeux, permettant à chacun des services de se positionner et à la métropole de mieux définir les suites à donner pour chaque emplacement réservé.

LOCALISATION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

D'après le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), dans les zones urbaines, l'intervention d'un véhicule de secours doit se faire dans les dix minutes après l'alerte. Afin de couvrir l'ensemble du territoire communal par l'intervention des services de secours, l'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers est nécessaire dans le 15^e arrondissement. Dans ce cadre, la Ville de Marseille sur demande des Marins-Pompiers a ainsi sollicité l'Agam pour identifier plusieurs sites à proximité des chemins de la Madrague-Ville et Saint-Louis au Rove. Les sites ont été étudiés au regard d'une analyse : atouts, faiblesses, opportunités, menaces en fonction des critères d'implantation d'une caserne, de leur environnement urbain et des possibilités de mobilisation du foncier.

FOCUS

LA VILLE PRODUCTIVE, VERS LE RETOUR DES ACTIVITÉS DE FABRICATION EN VILLE ?

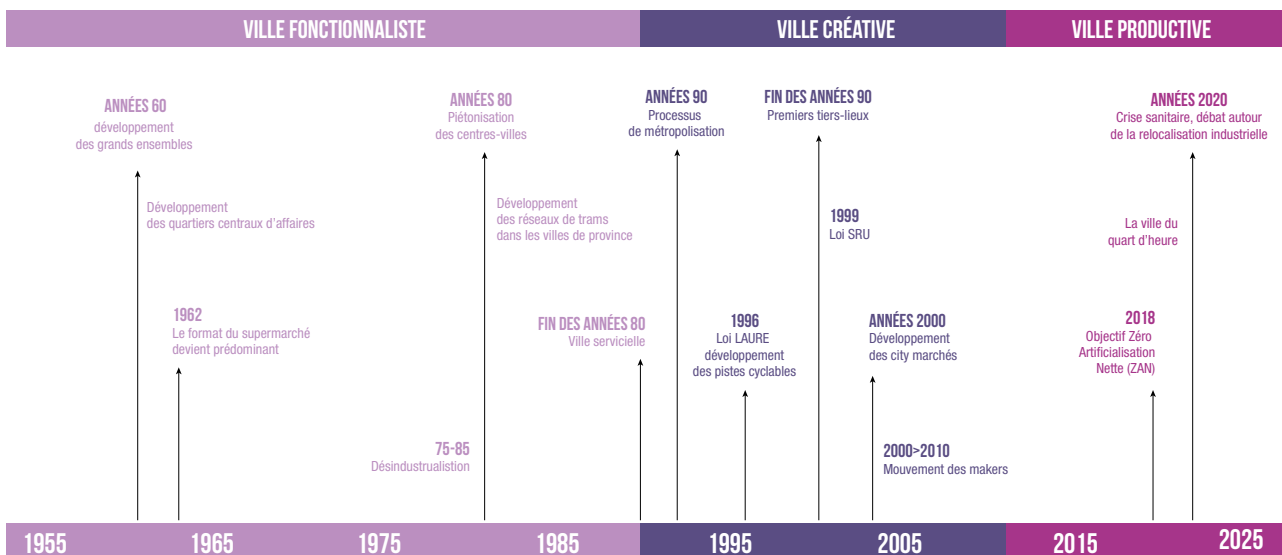
La ville productive marque une rupture dans la vision fonctionnelle du développement urbain. Le crédo «produire local, penser global», nécessite une ingénierie de l'insertion et du renouvellement urbain, comme préalable à l'accueil plus large d'activités.

Favoriser la ville productive permet ainsi la création d'emplois dans différents secteurs tels que l'industrie, la

logistique, l'artisanat et les activités productives émergentes, notamment numériques. Cette nouvelle «philosophie urbaine» a évidemment des conséquences majeures dans la fabrique de la ville. Une ville plus mixte, plus inclusive, accueillant les activités nécessaires à son adaptation à des enjeux majeurs tels que le réchauffement climatique ou la qualité de vie.

Vers une hybridation des secteurs d'activités

Pour illustrer ici le concept de ville productive, il convient de prendre en compte l'hybridation croissante du secteur industriel avec celui des services. La ville productive ne signifie pas le retour en ville de grosses industries lourdes et polluantes, mais l'implantation de pe-





ICI Marseille, manufacture collaborative et solidaire du groupe Make (ICI), située au cœur de l'éco-quartier des Fabriques. © makeci.org

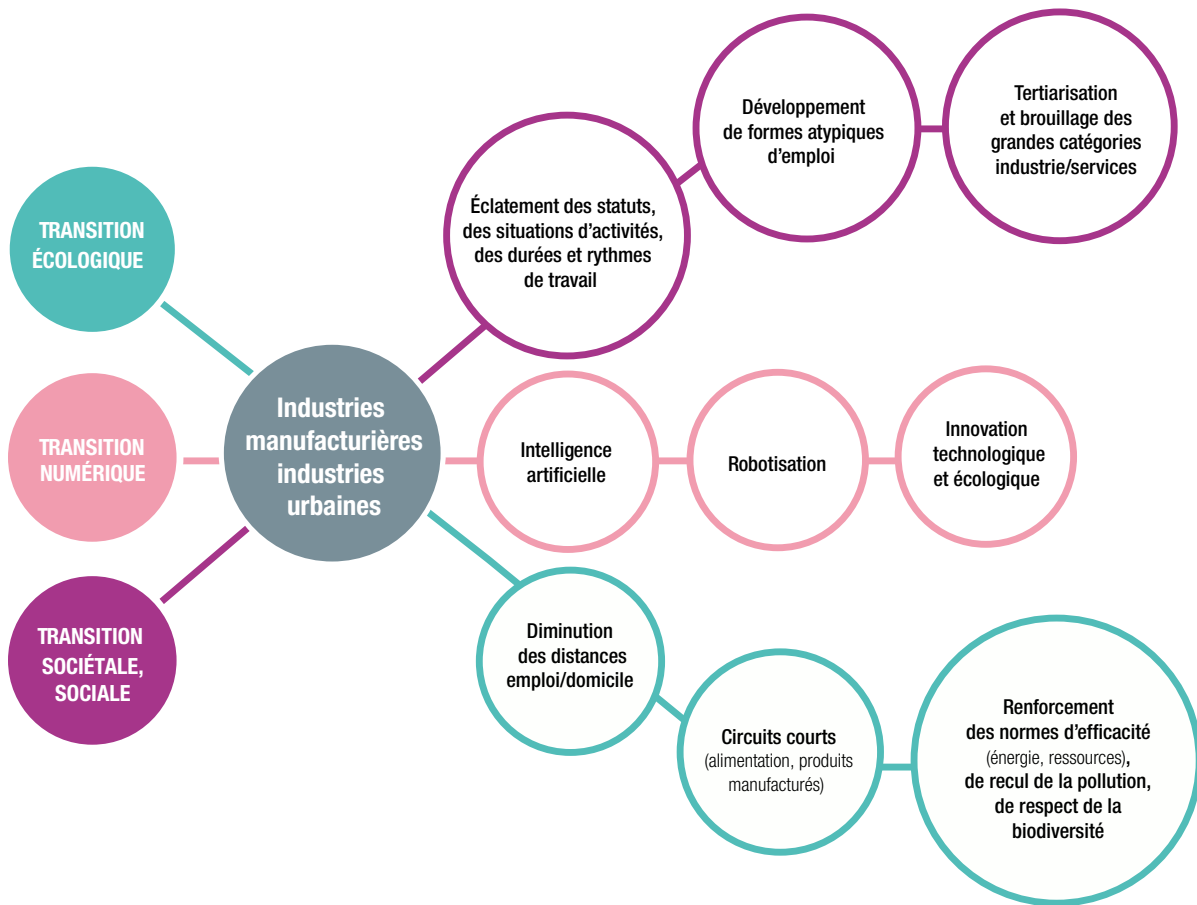
tites unités de production (makerspaces) qui présentent de nombreuses opportunités notamment avec l'industrie du futur (industrie 4.0) en lien avec la numérisation croissante de la production et en s'appuyant sur le secteur des services.

La ville productive interroge les grandes mutations à l'œuvre

La ville productive a davantage d'opportunités par la ré-industrialisation que

par la relocalisation. L'accent est alors mis sur la préservation et le maintien de l'activité productive existante, et sur l'accueil et l'implantation de nouvelles activités qui concourent à la fois à développer et moderniser un tissu productif local compatible avec la ville dense, à tendre vers la neutralité carbone, à réduire les nuisances (bruit, pollutions), et à créer des emplois pérennes. L'hybridation entre industrie et service et le souhait de

développer la notion de ville productive, illustrent les multiples mutations d'ordre économique, social ou environnemental qui sont à l'œuvre dans notre société aujourd'hui. En novembre 2021, l'Agam a publié un Regards, qui synthétise cette notion complexe de ville productive, revient sur son rôle dans la ville d'aujourd'hui et de demain, et se penche sur un cas concret à Marseille.





NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), socle des futures conventions à contractualiser avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans une démarche adaptée pour le secteur singulier du Quartier Prioritaire «Centre-ville-Canet-Arnavaux-Jean-Jaurès», qui se superpose pour partie au périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Dans ce cadre, l'Agam, dans la continuité des travaux

réalisés lors de la préfiguration du schéma PPA conduits en 2020, a accompagné la Métropole dans la rédaction du dossier de convention, et plus particulièrement dans la définition des périmètres et enjeux propres aux futurs secteurs de projets. Présentée en Comité National d'Engagement de l'ANRU le 9 mars 2022, cette nouvelle contractualisation doit permettre l'engagement de près de 600 millions d'euros pour l'amélioration de ce territoire emblématique de la ville.

PETITES VILLES DE DEMAIN : PARTAGE DE BONNES PRATIQUES

Après le lancement du Programme Petites Villes de Demain il y a deux ans, la phase d'engagement est proche. En région, les communes travaillent sur les axes stratégiques de leur convention-cadre et préfigurent les déclinaisons opérationnelles. L'animation du réseau régional des chefs de projets des «Petites Villes de Demain», menée depuis 2020 par les agences d'urbanisme sous le pilotage de l'Agam et à

la demande de l'État, a permis de susciter les échanges techniques. Ceux-ci ont favorisé l'acculturation des lauréats ainsi que le partage de bonnes pratiques et de savoir-faire. En 2021, la mission des agences a également permis de produire un référentiel de l'innovation dans les petites villes. Concret et pragmatique, cet outil donne à voir des expériences reproductibles et stimulantes.

RADIOSCOPIE DES PETITES VILLES AU NORD DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Les centres villes dans leur diversité et leurs spécificités font l'objet d'un intérêt renouvelé visant à les revitaliser. Dans ce contexte, en 2020, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité disposer d'un éclairage sur les centres des 29 communes du département situées hors de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une première étude réalisée en 2020 a formulé des préconisations concernant des petits centres non couverts par les dispositifs nationaux : «Action Cœur de ville» et «Petites villes de demain». En 2021, le champ d'étude s'est porté sur la communauté de communes «Terre de Provence» et plus particulièrement sur les trois villages suivants : Eyragues, Mollégès et Orgon. La démarche se poursuit en 2022 par l'étude de trois bourgs situés dans la Communauté d'Agglomération des Baux de Provence : Le Paradou, Eygalières et Mas-Blanc-les-Alpilles.



MÉTHODE DE REQUALIFICATION DES NOYAUX VILLAGEOIS

La lisibilité des centralités liées aux noyaux villageois est parfois mise à mal par l'évolution urbaine. A la demande de la Ville de Marseille, l'Agam a mené une étude permettant de définir les conditions d'intervention sur ces secteurs de centralité, afin de tendre vers une revitalisation au service de tous les usagers. Deux priorités sont visées par l'étude : intégrer ces noyaux villageois dans une dynamique urbaine plus large et relancer la dynamique commerciale et la qualité de vie. Sur la base d'un diagnostic stratégique, l'étude vise l'identification de perspectives d'évolutions sur trois secteurs prioritaires (Saint-Marcel (11^e), Château-Gombert (13^e) et Cabucelle/rue de Lyon (15^e), à travers une méthodologie qui soit répliquable à d'autres secteurs d'études.

ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DES LOCATIONS TEMPORAIRES À MARSEILLE

Depuis une dizaine d'années, avec l'émergence de plateformes en ligne et en premier lieu Airbnb créée en 2008, le phénomène de la location temporaire des résidences principales ou de logements dédiés à cette activité s'est développé en France. Marseille, grande ville touristique, n'a pas échappé à cette dynamique. Elle s'est rapidement positionnée comme la deuxième commune française qui propose le plus de logements. Face à ces constats, la Ville de Marseille a mis en place des dispositifs d'encadrement. Dans ce cadre, elle a sollicité l'Agam afin mieux connaître cette offre et ses caractéristiques, identifier des ressorts de leur développement et réaliser un benchmark des dispositifs d'encadrement existants.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET QUARTIERS LIBRES

L'Agam accompagne depuis plusieurs années la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les différents volets du projet Quartiers Libres (Mobilité, Espace public, Équipements...) à travers l'analyse des enjeux du territoire et dans la définition des orientations programmatiques à court, moyen et long termes. La question de la programmation économique et urbaine est centrale pour ce quartier de la gare qui bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur du grand centre-ville mais fait face à des difficultés d'ordre socio-économique ainsi qu'en matière de fonctionnement urbain. Dans ses travaux, l'Agam a cherché à répondre aux grands enjeux de programmation sur ce secteur spécifique.

L'articulation des échelles spatiales et temporelles : comment anticiper et amorcer le développement du quartier en attendant la réalisation de la future gare souterraine de Marseille-Saint-Charles à l'horizon 2035 et les opportunités foncières qu'elle va entraîner ? Comment concilier la vocation (supra)métropolitaine de ce nouvel équipement et son rôle de centralité de proximité ?

La recherche d'un équilibre territorial dans une métropole multipolaire : comment s'inscrire dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les programmes envisagés à l'échelle de la ville et de la métropole ?

L'articulation avec le tissu socio-économique existant : comment intégrer les nouvelles fonctions économiques et urbaines de la gare sans bouleverser le tissu existant ? Comment valoriser les ressources existantes ? Comment faire de la gare un atout permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants ?

En 2021, les travaux de l'Agam sur Quartiers Libres ont porté spécifiquement sur trois grandes problématiques.

- > **requalification de l'espace public** : travail de scoring permettant de prioriser les interventions au regard de critères liés à la configuration, au confort, aux usages, aux potentialités... des espaces publics considérés ;
- > **identification de nouveaux équipements publics de proximité en lien avec les besoins du quartier** : dia-

gnostic des équipements existants et proposition d'équipements de services en réponse aux enjeux éducatifs et de santé publique du secteur ;

- > **développement économique** : diagnostic socio-économique du secteur, identification des enjeux et des leviers d'actions, analyse de l'impact du Covid-19, co-construction de premières orientations stratégiques autour de trois grandes thématiques économiques à décliner territorialement.

Un travail spécifique a également été mené pour alimenter le dossier d'Enquête Publique du projet Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNCPA) sous maîtrise d'ouvrage SNCF. L'Agam a ainsi synthétisé les grands enjeux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du territoire marseillais en matière de mobilité et d'aménagement au regard de l'impact du projet LNCPA.





Caserne du Muy - Güller Güller et TVK

Étude socio-économique du secteur Quartiers Libres

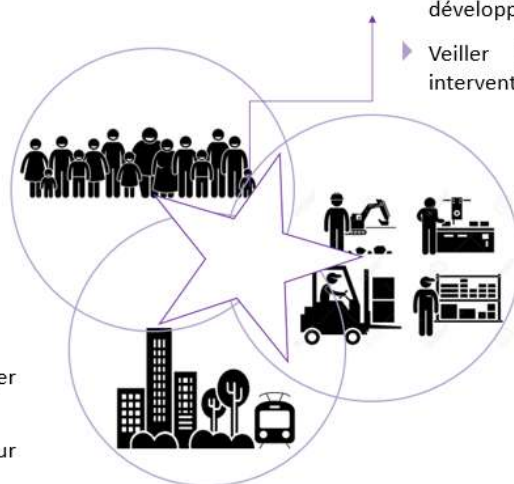
SYNTHESE ENJEUX

Les habitants

- ▶ Prendre le temps de l'accompagnement
- ▶ Trouver les clés de mobilisation
- ▶ Donner du sens

L'urbain / le quartier

- ▶ Des actions urbaines à engager dès maintenant
- ▶ Des lieux emblématiques sur lesquels s'appuyer
- ▶ Anticiper l'impact urbain du projet St Charles



La gouvernance

- ▶ Partager une vision du développement du secteur
- ▶ Veiller à la cohérence des interventions

Les entreprises

- ▶ Désenclaver le quartier / améliorer la visibilité / améliorer la desserte en TCSP
- ▶ Cibler des filières clés et les marketer
- ▶ Pérenniser l'économie présentielle
- ▶ Accentuer le lien école-formation-entreprise
- ▶ Ouvrir le Pôle Media sur le quartier

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU LITTORAL SUD

Cette étude a pour objectif d'accompagner la Ville dans la définition et la mise en œuvre de mesures visant à diminuer la circulation automobile dans le secteur Pointe Rouge/Callelongue ainsi qu'à favoriser les mobilités alternatives. Il s'agit de définir une politique de mobilité globale qui s'adresse à tous les usagers du

secteur pour un apaisement durable du littoral Sud. L'étude de l'Agam, menée sous forme de groupes de travail partenariaux, consiste à :

- > compiler, analyser et hiérarchiser les actions pouvant être déployées à court, moyen et long termes ;
- > analyser la faisabilité opérationnelle

et accompagner la mise en œuvre des actions de court terme (2022) ;

- > proposer un phasage global des actions dans une logique de schéma directeur pour permettre à la Ville d'inscrire sa stratégie dans le long terme.

BENCHMARK D'AMÉNAGEMENTS INNOVANTS DES ESPACES PUBLICS

L'Agam a mis au point une boîte à outils portant sur l'aménagement de l'espace public à titre expérimental ou transitoire en faveur des mobilités actives. Ce travail compile plusieurs types de mesures mises en œuvre sur différents territoires et qui pourraient être adaptées au contexte local. Ces éléments de benchmark sont complétés par des éclairages réglementaires et des références techniques (fiches, guides, études...). Ce travail vise à illustrer comment l'es-

pace public et plus particulièrement la voirie, peuvent être aménagés de manière rapide et agile dans un espace-temps contraint pour favoriser les déplacements à pied ou à vélo. Les potentialités offertes par l'urbanisme transitoire sont intéressantes pour proposer un meilleur partage de l'espace public et encourager les changements d'usage.

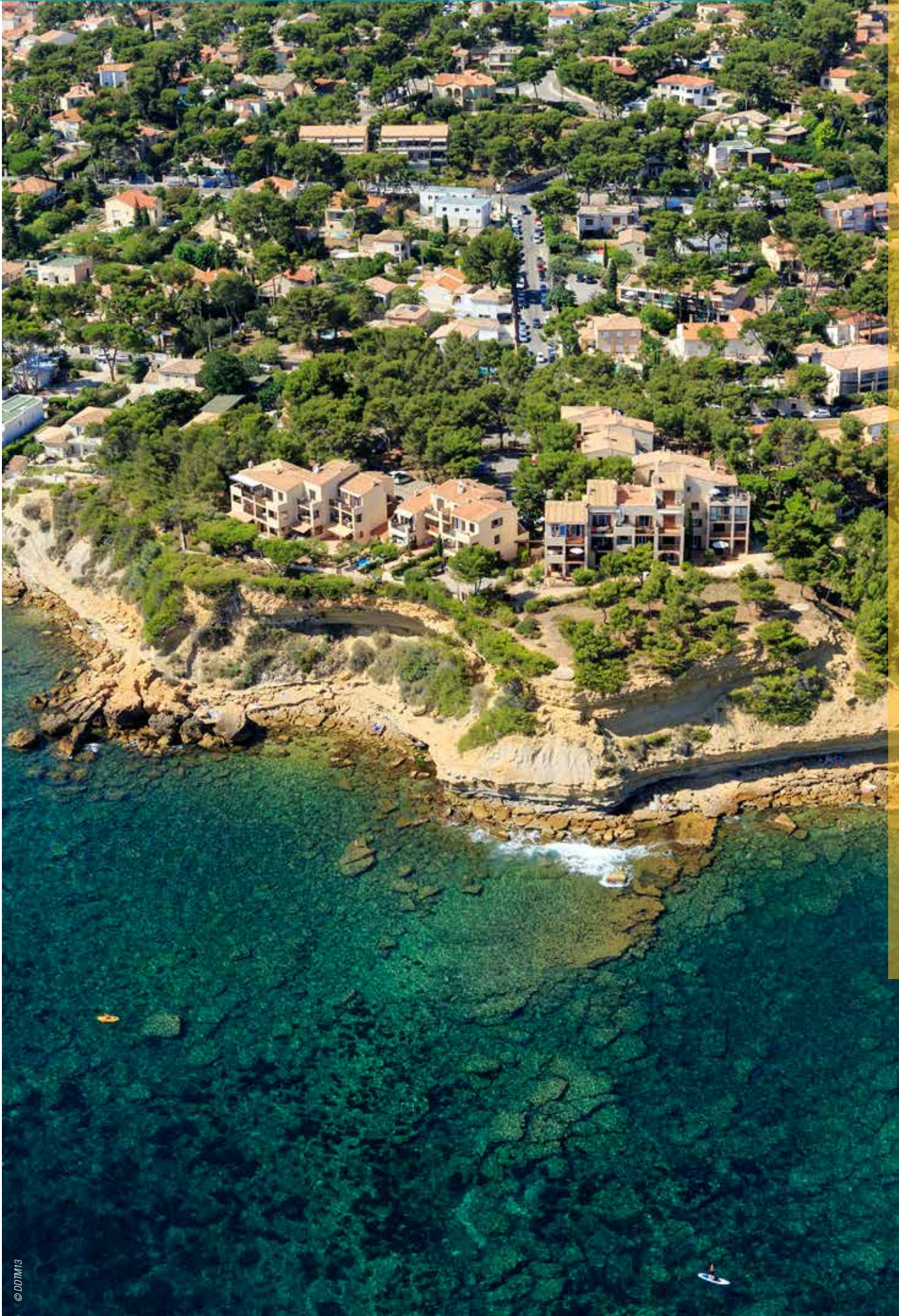
L'ESSOR DE LA PRATIQUE DU VÉLO : QUELS BÉNÉFICES POUR LES TERRITOIRES ?

Longtemps appréhendé comme une activité sportive ou de loisirs assez marginale, le vélo est désormais considéré comme un mode de déplacement à part entière. Avec une pratique en hausse depuis une dizaine d'années, exacerbée par la crise du Covid-19, il s'impose comme un véritable objet de politique publique. La pratique du vélo a des bénéfices sur l'environnement, la santé et l'organisation des espaces publics. Elle en a également en termes de développement économique dans les territoires où elle est en très forte progression. Cet essor de la pratique s'accompagne de l'émergence d'un véritable « écosystème vélo » structuré autour de nouveaux acteurs et de nouvelles activités. Ce phénomène se développe également grâce à l'implication importante des pouvoirs publics. En quoi cet écosystème peut-il être source de richesses et contribuer au développement ainsi qu'à l'attractivité des territoires ? Et comment ces derniers peuvent-ils s'inscrire dans cette dynamique vertueuse ?

UN LITTORAL BUCCO-RHODANIEN PRISÉ POUR LES SPORTS DE NATURE

L'Agam accompagne le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans une série de rencontres avec les communes littorales, en s'appuyant sur un guide d'entretien coproduit. Ce travail au long cours a plusieurs objectifs. Il s'agit d'améliorer la connaissance sur les activités de pleine nature exercées sur le littoral, d'évaluer l'accessibilité aux sites de pratique et d'identifier les conflits d'usages potentiels. Ce socle de connaissance est progressivement

géo-référencé au sein d'une base de données. Il est également question d'exprimer les besoins et les projets portés par les communes, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et au regard de l'aide aux communes du Département.







**OBSERVER
ET ANTICIPER
POUR AGIR
EFFICACEMENT**

L'ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MÉNAGE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Les enquêtes Mobilité Certifié Cerema (EMC2) permettent d'obtenir une photographie des déplacements réalisés par les habitants. Il est possible de savoir combien de déplacements sont réalisés chaque jour, par qui, de quelle origine vers quelle destination, pour quel motif, par quel mode et à quel moment de la journée.

Les connaissances des pratiques de mobilité représentent un enjeu territorial majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'EMC2 permet d'alimenter la construction de politiques de déplacements et d'aménagement.

Réalisée entre 2019 et 2020 auprès d'un échantillon représentatif des Bouches-du-Rhône, cette enquête décrit l'ensemble des déplacements des habitants du périmètre d'enquête un jour type de semaine. Elle permet de mesurer les évolutions de pratiques, en assurant une bonne comparabilité avec des enquêtes semblables réalisées en 1988, 1997 et 2009.

Les agences d'urbanisme de Marseille (Agam) et du Pays d'Aix-Durance (Aupa) ont été missionnées en 2021 pour mener une exploitation approfondie de

l'Enquête Ménage Déplacement.

Une première synthèse des résultats a été réalisée à l'échelle de la métropole et des bassins de mobilité, visant à alimenter les premières réflexions et à identifier les premiers enjeux.

En 2022, de nombreux autres travaux seront réalisés en prenant pour base de référence l'EMD.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES :

Combien ?

En moyenne, les habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence se déplacent 1h13, et parcourent 21 km chaque jour de semaine. Cela représente environ 37 millions de kilomètres parcourus dans l'ensemble de la Métropole pour 5,7 millions de déplacements.

Comment ?

Alors que la voiture reste majoritaire dans les déplacements des métropolitains, la dépendance à la voiture semble s'affaiblir. A l'échelle de la métropole, elle recule de 4 points alors que la pratique de la marche augmente, c'est à Marseille où l'écart est le moins im-

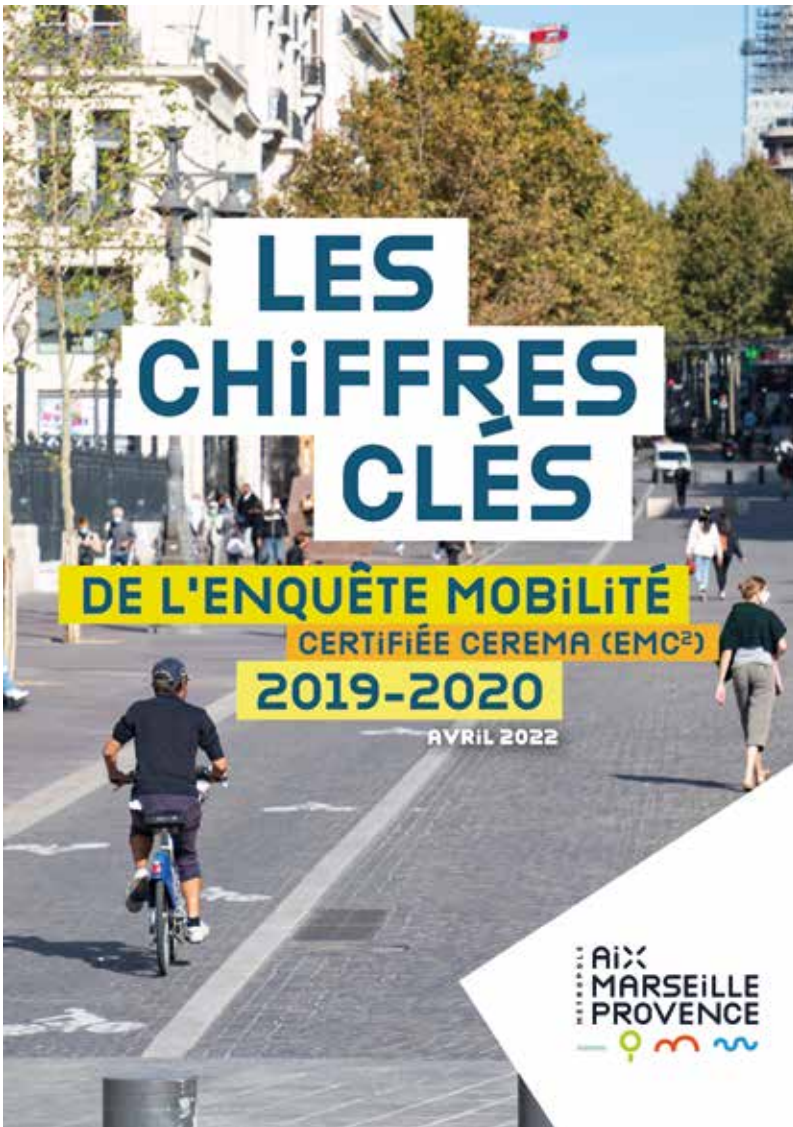
portant: 40% pour la voiture contre 39% pour la marche. L'augmentation de l'usage des transports en commun s'accompagne d'une hausse de la possession des abonnements des transports en commun particulièrement marqué en milieu urbain.

Pourquoi ?

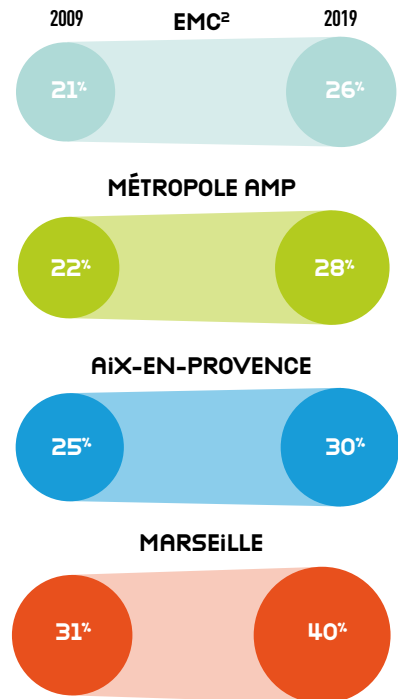
Contrairement aux idées reçues, le travail n'est pas la raison numéro une pour laquelle on se déplace, il arrive en 3^e position devancé par les loisirs et les achats. Au-delà des moyennes, il existe de fortes disparités des pratiques entre les individus : une femme à temps partiel ou au chômage effectuera plus de déplacement lié à l'accompagnement que les hommes.

Quand ?

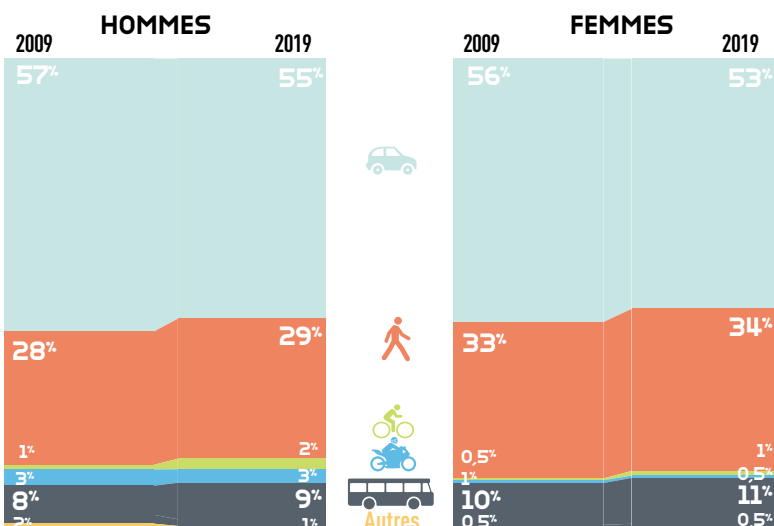
L'heure de pointe de la Métropole Aix-Marseille se situe entre 7h et 9h le matin et entre 16h et 19h le soir. Si l'heure de pointe du matin est principalement liée au travail et scolaire celle du soir est liée principalement aux loisirs et à l'achat.



LA POSSESSION D'ABONNEMENTS AUX TRANSPORTS EN COMMUN



28%
des femmes abonnées
aux Transports
en commun (TC)



23%
des hommes abonnées
aux Transports
en commun (TC)

ENQUÊTE MÉTROPOLE DE STRASBOURG
39% d'abonnés aux TC en 2019
25% en 2009

ENQUÊTE BAS-RHIN
25% d'abonnés aux TC en 2019
17% en 2009

OBSERVATOIRE DES EFFETS DU TRAMWAY

Plus qu'un objet de mobilité, le tramway est un outil majeur des politiques publiques, en particulier en France. Son utilisation comme levier de renouveau de la ville et de l'espace public est désormais un modèle reconnu. Avec 145 000 voyages par jour (Enquête OD RTM 2019), le nouveau tramway de Marseille célèbre ses 15

ans en 2022, l'occasion d'en dresser un premier bilan. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a initié l'Observatoire des effets du tramway, animé par l'Agam. Cet observatoire vise à objectiver les effets du tramway à Marseille avec une approche multithématique (mobilité, économie, habitat, environnement...) dont

il assurera un suivi dans les prochaines années pour les lignes existantes et en projet. Dans le cadre de cet Observatoire, un travail sera également mené sur le tramway d'Aubagne qui circule depuis 2014 dont le contexte est différent (gratuité des transports, ligne unique de 2,8 km, matériel plus court, etc.).

ÉVALUER LES BESOINS DE BORNES ÉLECTRIQUES DANS LES COPROPRIÉTÉS



Alors que les copropriétés concentrent 40% des logements en France et que neuf recharges sur dix s'effectuent à domicile, la mise en place d'infrastructures de recharge dans les logements collectifs reste encore complexe pour les occupants, et constitue un frein à l'achat du véhicule électrique.

Si les ventes de véhicules électriques ne cessent de croître, la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) pourrait venir accélérer le renouvellement du parc automobile.

A mesure que le parc de voitures électriques grandit, les demandes de recharge s'accroissent et il semble alors nécessaire d'inciter les copropriétés à s'équiper en Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE).

Dans une démarche prospective, l'étude de l'Agam a pour objectif de repérer les copropriétés susceptibles de s'équiper en bornes de recharge électrique. Elle constituera une première piste de réflexion pour la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur - Sud afin de cibler des actions et d'accompagner les copropriétés pour les aider à s'équiper en IRVE.

A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence se sont plus de 5 537 copropriétés qui présenteraient un potentiel d'équipement en IRVE, soit 18% du stationnement des copropriétés.

CONTRIBUTION AUX RÉFLEXIONS SUR LE BOULEVARD URBAIN SUD

L'Agam a animé auprès des services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une démarche d'analyse du projet de Boulevard Urbain Sud dont la déclaration d'utilité publique a été renouvelée en 2021.

Une première étape de travail a permis d'analyser des scénarios de réduction du linéaire d'infrastructure.

Dans un second temps, de nouvelles pistes de réflexion reposant sur une dissociation des fonctionnalités du BUS (site propre bus, pistes cyclables, voie voiture), ont été identifiées et évaluées sur différents critères (mobilités, développement durable, procédure/coûts).

Ces pistes de réflexion doivent faire l'objet d'études techniques spécifiques pour vérifier leur degré de faisabilité. Les conclusions constituent donc bien une première approche.

ENQUÊTE SUR LES LOGEMENTS LIVRÉS SUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Depuis 2018, sur le territoire de la métropole, les agences d'urbanisme ont entamé un travail d'enquête pour suivre les permis de construire logement. Il s'agit, au-delà du recensement des permis de construire autorisés dans les communes de la métropole, de vérifier si ces logements ont réellement été li-

vrés. Cet observatoire de la construction est un outil permettant de suivre chaque année la construction de logements sur le territoire. Il permet d'améliorer la connaissance sur les caractéristiques de la production neuve et d'alimenter les documents d'urbanisme.

RETOUR SUR 25 ANS D'ENQUÊTE «PERMIS DE CONSTRUIRE» À MARSEILLE

Fort de 25 ans d'existence, le suivi de la construction sur Marseille alimente de nombreuses réflexions au sein de l'agence et pour ses partenaires. De récents travaux ont présenté une rétrospective depuis 1996 sur les dynamiques territoriales en matière de production de logements sous le prisme des permis de construire, en lien notamment avec l'extension du réseau des transports en commun et l'évolution des documents

d'urbanisme. Ce sont environ 95 000 logements construits en 25 ans, 21% en opérations d'aménagement et 31% en secteurs bien desservis par les transports en commun.

L'année 2020, comme 2018 et 2019, avec 4 001 logements construits connaît un rythme de construction qui se contracte après de nombreuses années de croissance (4 443 logements livrés en moyenne depuis 2011).

DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX AU SERVICE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de ses missions d'observation et d'appui aux politiques publiques territoriales, l'Agam réalise des travaux relatifs à l'observation de l'environnement du territoire métropolitain. Ces travaux, nécessaires à la mise en œuvre des plans et programmes de la Métropole Aix-Marseille-Provence (SCoT, PLM, PAT, PCAEM, PLH, Projet métropolitain, PLUi...), consistent principalement à une production d'une connaissance et des enjeux environnementaux du territoire. Ils permettent la production d'une matière brute essentielle (données, cartographies, indicateurs, portails numériques...), et concourent, par la transversalité des documents produits, à mener des études éclairantes pour les partenaires.

APPUI AU MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS) DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Dans le cadre du SCoT et des travaux sur le foncier, l'Agam appuie la Métropole Aix-Marseille-Provence pour identifier et analyser en détail les évolutions de l'occupation: extension de l'urbanisation, mutation des tissus urbains ou encore fragmentation des milieux naturels. Pour cela, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acquis un Mode d'Occupation des Sols (MOS) sur la période 2009 - 2017. Réalisée par photo-interprétation, il s'agit d'une car-

tographie précise de la nature des sols. La nomenclature comporte 96 postes de légende répartis sur 4 niveaux. Chaque poste est caractérisé par une Unité Minimale de Collecte (UMC) à respecter. Celle-ci varie de 500 m² pour les territoires artificialisés à 2 500 m² pour les espaces agricoles, forestiers et naturels. Le premier niveau de la nomenclature se décompose en 4 grandes classes :

- > Les espaces artificialisés
- > Les espaces agricoles
- > Les forêts et espaces semi-naturels
- > Les surfaces en eau
- > Les zones humides

UNE CARTOGRAPHIE INÉDITE DU LOGEMENT ÉTUDIANT SUR LE TERRITOIRE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



L'Observatoire Territorial du Logement Étudiant Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP) réunit le Crous, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université, la Dreal Paca ainsi que les Agences d'urbanisme, Agam et Aupa. Créé dans le cadre du « Plan 60 000 logements », il est labellisé pour trois ans.

Pour sa quatrième année de fonctionnement, les agences d'urbanisme ont créé une cartographie inédite, outil avant tout dédié aux étudiants et futurs étudiants du territoire pour faciliter leurs

recherches de logement en fonction de leur lieu d'étude. Il réunit les informations suivantes :

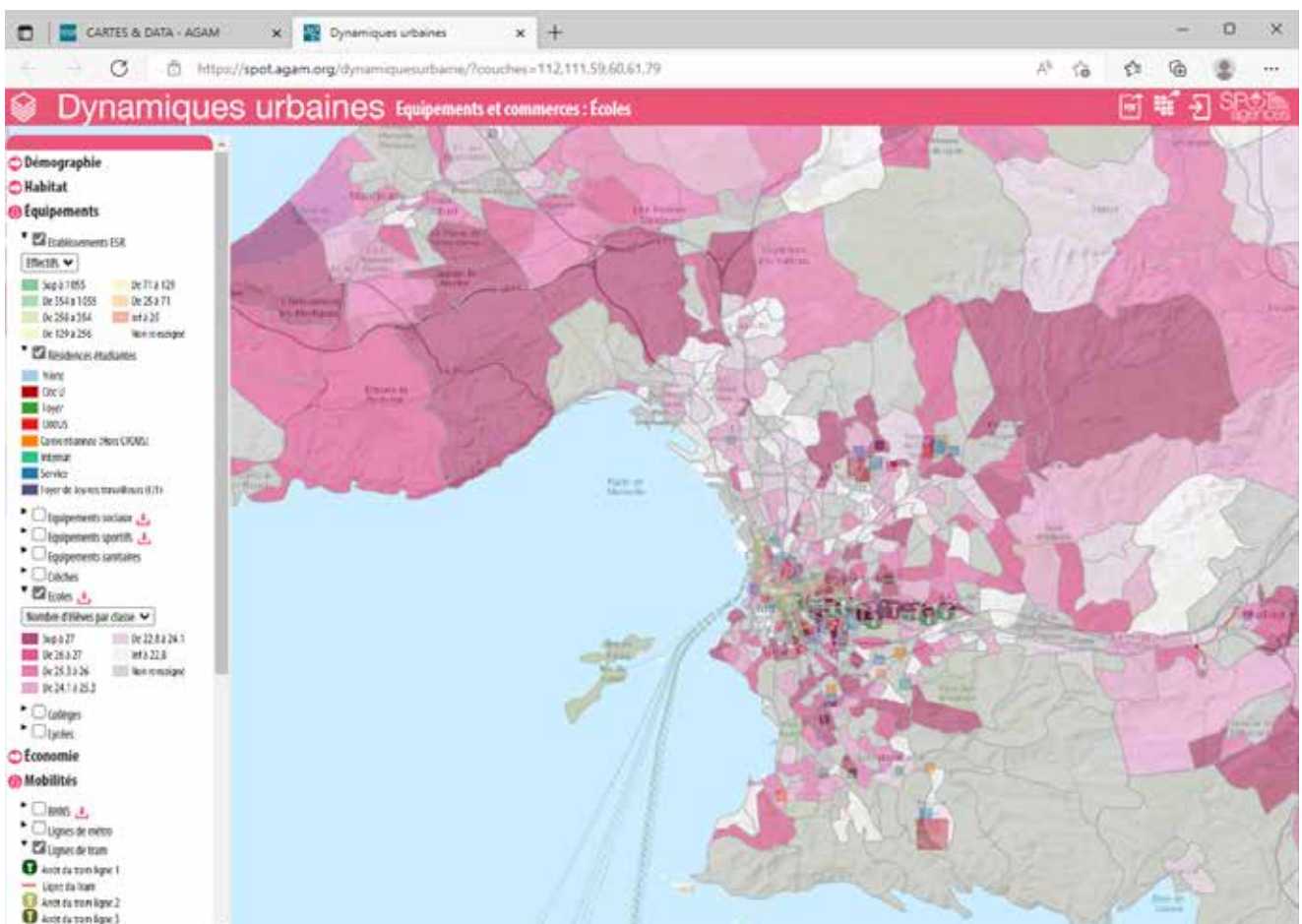
- > tous les logements dédiés aux étudiants (Cités U, résidences universitaires, résidences services privées, internats, etc.) avec le lien internet pour se rendre directement sur le site du gestionnaire ;
- > les sites d'enseignement supérieur ;
- > les transports en commun (métro, tramway, BHNS, bus).

On y trouve également des informations sur les équipements (sportifs, sanitaires, etc.) et les commerces.

Cette cartographie interactive est disponible sur le site internet de l'Agam.

Les partenaires de l'OTLE AMP ont également organisé trois ateliers qui ont réuni au total près d'une soixantaine de participants représentant plus d'une trentaine d'institutions, collectivités et associations différentes du territoire pour échanger autour des outils de communication en faveur du logement étudiant et de l'identification des besoins résidentiels des étudiants.

Les agences ont réalisé un important travail d'évaluation des besoins en logement étudiant à horizon 2030 à l'échelle de la métropole, dont les résultats sont disponibles dans le document d'Analyse « Portrait des étudiants de la métropole Aix-Marseille-Provence, leur mode de logement et évaluation des besoins en logement étudiant à horizon 2030 » ainsi que dans la Synthèse « Offre et besoins en logements étudiants au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».



Localement, l'OTLE d'Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans la volonté de construire un outil statistique performant de collecte et d'analyse de données pour pouvoir proposer des pistes d'action qui soutiennent une politique de développement du logement et des conditions de vie des étudiants. Il a éga-

lement vocation à être un lieu d'échange et de partage avec les acteurs du territoire.

SUIVI DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DANS LES CLASSEMENTS

Quatrième édition de «Rankings – Suivi de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les classements» celle-ci compile les classements nationaux, européens et internationaux dans lesquels apparaissent la Métropole Aix-Marseille-Provence ou ses communes. Cette compilation des

classements au sein des thèmes suivants : attractivité, économie, enseignement supérieur, recherche et innovation, tourisme et qualité de vie, offre une lecture de l'évolution du territoire dans le temps.

Pour chaque classement vous trouverez les informations suivantes : institut, date

de sortie, source, définition, méthodologie, classement ainsi qu'une courte analyse.

La liste des classements pour lesquels n'apparaît pas le territoire est également mise à jour.

ANALYSE DE L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES TERRITOIRES DE LA RÉGION SUD

Dans le cadre du partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les agences d'urbanisme du Sud, et à la suite de l'étude sur les déterminants territoriaux du développement économique réalisée en 2020, cette étude vise à apporter un éclairage sur la capacité de résilience des territoires face à la crise sanitaire et d'alimenter les réflexions engagées en matière de relance. Différentes thématiques ont été abordées afin d'observer la façon dont les territoires ont résistés face à la crise : emploi, chômage, dynamique du tissu économique, etc.

Un tableau de bord, accessible via le site internet de la Région, dont la mise en ligne est prévue pour 2022, présentera différents indicateurs issus de l'étude. Cet outil permettra un suivi conjoncturel de l'emploi, du chômage, des demandeurs d'emploi et de la dynamique du tissu économique à l'échelle de chaque intercommunalité de la région PACA.

OBSERVATION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE

Dans le cadre de son observatoire économique, l'Agam suit de façon régulière la conjoncture économique locale au travers d'indicateurs clés récurrents. En 2021, des notes, de type «monitoring», ont été réalisées afin de mettre en exergue les premiers effets de la crise sanitaire sur l'emploi, les recrutements, le chômage, la demande d'emploi et la démographie des entreprises.

Ce suivi conjoncturel est également accessible en ligne, sur le site de l'Agam,

via des tableaux de bord numériques thématiques.

L'Agam a également participé au «Groupe expert emploi» créé en 2017 à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Acteurs de l'emploi du territoire (entreprises, institutionnels, intermédiaires de l'emploi, etc.) s'y rassemblent afin d'échanger sur les différentes problématiques de l'emploi : métiers en tension et pratiques innovantes.

LES MUTATIONS DE LA PROXIMITÉ : ENTRE IMPACTS DES USAGES NUMÉRIQUES ET NOUVEAUX LIEUX

Dans le cadre de l'analyse des usages numériques émergents, le Lab'Urbain de l'Agam s'est intéressé à l'impact de ces usages sur la proximité des villes : plateformes, télétravail, e-commerce, autant de nouvelles pratiques qui révolutionnent aussi notre rapport à la quotidienneté. Si la crise sanitaire est venue accentuer l'usage des outils numériques dans nos quotidiens, modifiant ainsi nos façons de travailler et de consommer, elle a également offert aux résidents des villes une nouvelle manière de percevoir la proximité. En effet, le champ de la proximité reste

aujourd'hui un concept à s'approprier, recouvrant souvent de multiples facettes, et usant d'un vocable tout aussi divers : ville du ¼ d'heure, ville intense, ville des proximités, ville des courtes distances... Dans le même temps, de nouveaux lieux apparaissent, portés par le mouvement tiers-lieux et s'affirment progressivement dans une réponse aux besoins du quotidien. Entre numérique et nouveaux objets urbains, quelles mutations observe-t-on dans la proximité en ville ? C'était l'objet d'une publication Regards de l'Agam.

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE OCDE: « POUR LA RELANCE POST-COVID-19 ET LA RÉSILIENCE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE »

En 2020, au sortir du premier confinement, Aix-Marseille-Provence s'est dotée d'une stratégie de relance et d'un « Manifeste du renouveau » de ses politiques publiques en lien avec les priorités ayant émergées dans le cadre de la pandémie. Afin de mieux comprendre en quoi celle-ci avait été affectée par la crise sanitaire, la Métropole AMP a commandé à l'OCDE un rapport sur les fragi-

lités, risques, opportunités et leviers de la résilience révélés au cours de l'année 2020. L'organisme a également évalué les orientations du plan de relance de l'institution au regard des enjeux. Afin de rédiger ce rapport, l'OCDE a fait appel à plusieurs partenaires d'Aix-Marseille-Provence, dont l'Agam. L'ensemble des pôles thématiques de l'Agence a été mobilisé pour répondre

à leur enquête (évolutions socio-économiques sur longue période, impacts quantitatifs et qualitatifs de la crise en matière d'économie, d'habitat, d'environnement, de mobilités...). Ces éléments d'analyse ont ainsi contribué au rapport final de l'Organisation, diffusé à l'été 2021.

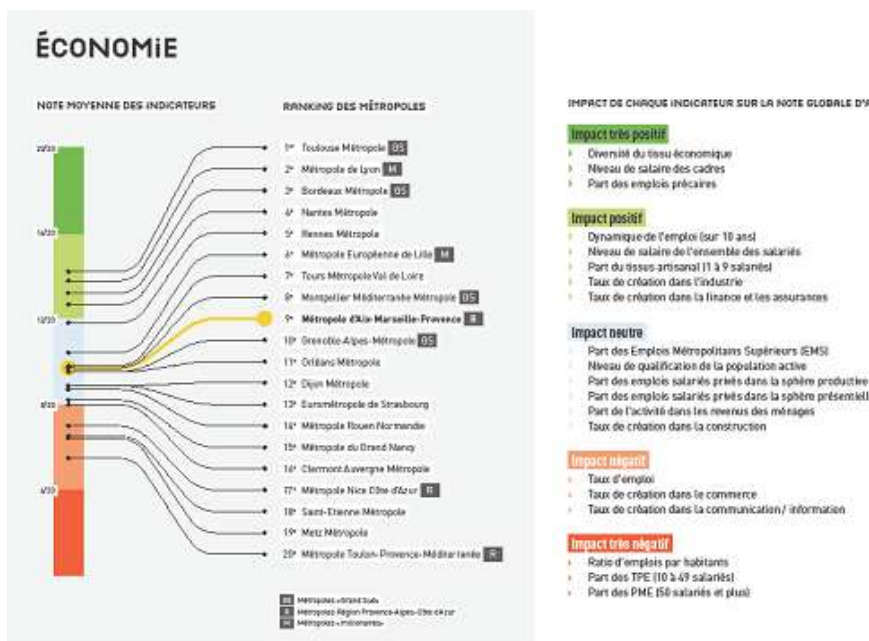
MÉTROBAROMÈTRE AIX-MARSEILLE-PROVENCE: UN OUTIL POUR POSITIONNER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

A la demande de la direction Projet métropolitain de la Métropole, l'Aupa et l'Agam ont été missionnées pour proposer un outil permettant de mieux connaître le positionnement du territoire parmi le concert des métropoles nationales. Le tableau de bord ici présenté - appelé « Méetrobaromètre » - constitue à la fois un diagnostic territorial et une boussole pour accompagner les politiques publiques. Il positionne le

territoire par rapport aux autres métropoles françaises sur huit grandes thématiques: économie, habitat, mobilité, environnement, démographie, formation, niveau de vie et qualité de la vie. Le tableau de bord constitue un référentiel pour suivre les évolutions à venir et permet de déterminer l'influence des politiques sectorielles menées par la métropole sur les tendances passées.

ATELIERS ET CAHIERS PROSPECTIFS SUR LES ENJEUX LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

Dans la perspective de l'évolution de son Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a sollicité les agences d'urbanisme du Sud pour animer des ateliers prospectifs sur les enjeux et les impacts économiques, sociaux et environnementaux révélés ou accentués par la crise de la Covid-19. Dans ce cadre, l'Agam a produit un cahier sur le thème « Vivre en ville à l'heure épidémique » en apportant des éclairages sur la place du numérique, les fragilités sociales et les nouvelles formes de solidarité, la qualité d'habiter, la proximité ou encore la nature en ville. Cette analyse permet d'aller au-delà des réactions à chaud annonçant la fin du modèle urbain et identifie les défis à relever pour renforcer le cadre de vie et l'attractivité des villes.





© Journalmarmarchande.eu

ÉCLAIRER LES RELATIONS DE VOISINAGE AUTOUR D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Qui sont les territoires voisins d'Aix-Marseille-Provence ? En quoi sont-ils concernés par les dynamiques métropolitaines, et inversement, en quoi dépendons-nous d'eux ? C'est à ces grandes questions que l'Agam et l'Aupa ont souhaité répondre dans le cadre d'une série de publications sur les relations de voisinage.

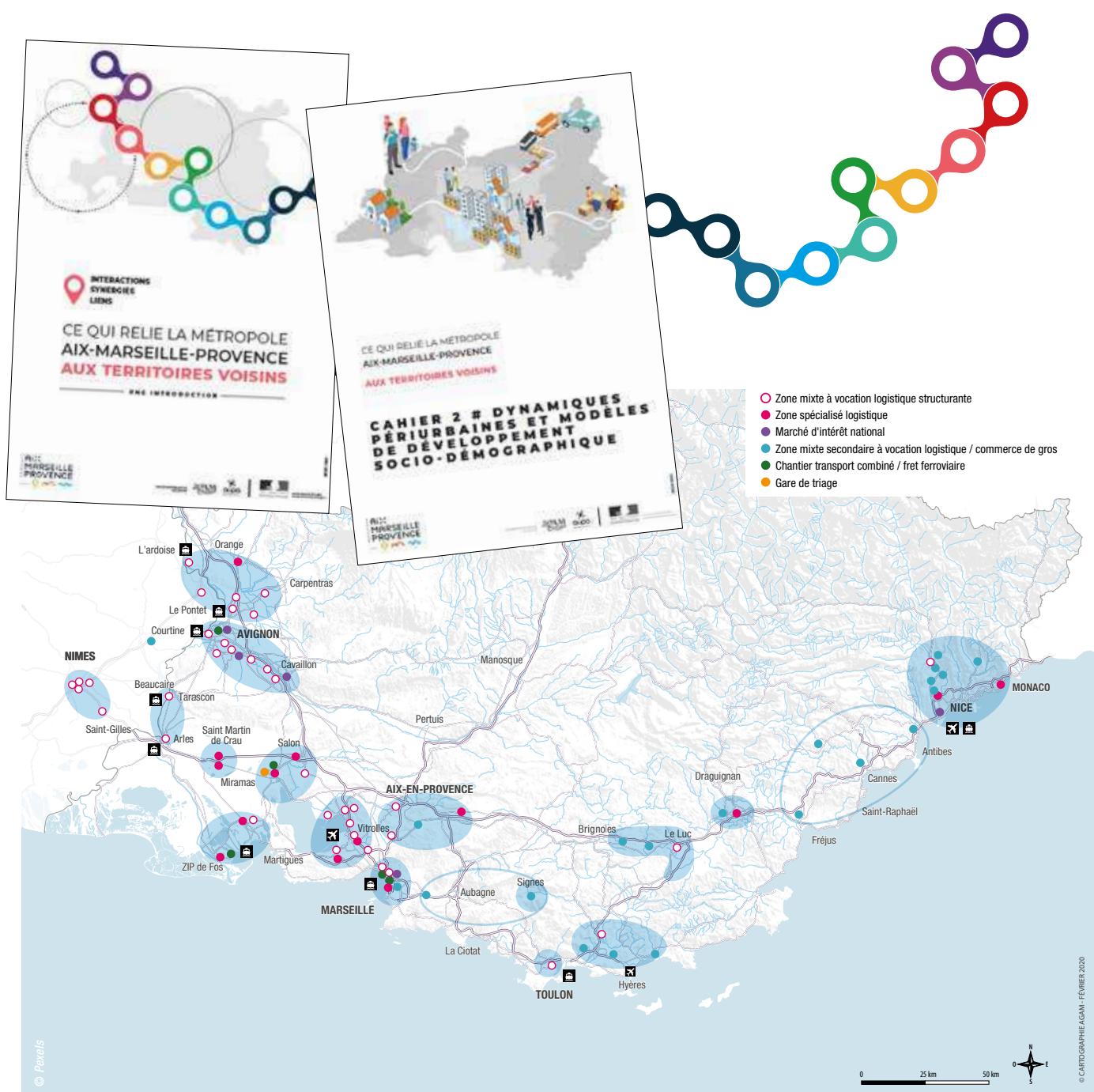
Un premier travail statistique pour documenter les liens entre territoires

A la demande de la Métropole AMP (sur la base de financements de l'État), les deux agences d'urbanisme ont cherché à objectiver les relations existantes, au-travers d'un travail statistique sur différents registres de liens. Il s'agissait également de comparer le profil de la MAMP par rapport à ces territoires et de recenser les dispositifs de coopération aujourd'hui en place. Ce travail constitue une première étape technique, pouvant justifier un renforcement / développement de nouvelles coopérations entre la Métropole et les territoires voisins dans les années à venir.

Parmi les sujets investigués, on compte notamment les continuités géographiques, la question du partage des ressources naturelles et agricoles, la problématique de l'éloignement logement-emploi et navettes domicile-travail à grande échelle, l'économie pré-sentielle et les flux de redistribution des revenus générés principalement dans la Métropole, les conditions d'accès aux équipements et aux services, les flux logistiques, les réseaux d'innovation et d'enseignement supérieur, ainsi que les déplacements touristiques et de loisirs. Un second cahier d'étude a quant à lui comparé le profil sociodémographique de la Métropole par rapport à celui des territoires voisins, étudiant les dynamiques résidentielles (déménagements) et du profil des habitants quittant la Métropole / ceux qui arrivent (en fonction de leur CSP, situation familiale...) et ses conséquences sur la sociologie des territoires.

Un webinaire pour discuter des suites de ces travaux avec les territoires voisins. Étude conduite en 2020 et en 2021, celle-ci a été restituée lors d'un webinaire, en présence des Directions Métropolitaines concernées par les sujets abordés, ainsi que les représentants des territoires voisins (intercommunalités riveraines), services de l'État, des Départements et de la Région. Lors de ce séminaire, les agences ont pu recueillir leur vision des enjeux et leurs préoccupations sur ces questions tout en bénéficiant d'un retour d'expérience national, au travers d'une étude de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

La question des relations de voisinage continuera à être documentée par les agences d'urbanisme au travers de nouvelles publications thématiques, plaidant pour un renforcement des coopérations entre territoires, au-delà des limites institutionnelles.



ACTUALISATION DES « PORTRAITS DE QUARTIER » ET CRÉATION D'UN TABLEAU DE BORD « COHÉSION SOCIALE »

Afin de préparer l'évaluation des six contrats de ville couvrant la Métropole, le service Cohésion sociale d'Aix-Marseille-Provence a sollicité l'Agam pour l'actualisation des 59 portraits des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) présents sur son territoire (faisant suite à un état initial réalisé en 2018, lors d'une évaluation intermédiaire des 6 contrats de ville). Pour cela, l'Agam a

développé un tableau de bord recensant les indicateurs disponibles à l'échelle des QPV et permettant d'obtenir les données, de manière simple et rapide. Ce tableau de bord a servi par la suite de base graphique pour la rédaction des portraits de quartier. Ce travail sera prolongé en 2022 avec la réalisation d'un tableau de bord spécifique aux quartiers de veille active (QVA), s'inscrivant tou-

jours dans le cadre de l'évaluation des contrats de ville, mais aussi à la préfiguration du futur contrat de ville unique, à l'échelle métropolitaine.



ÉCLAIRER SUR LES MOBILITÉS RÉSIDEN- TIELLES ENTRE AR- RONDISSEMENTS À MARSEILLE

Les mobilités résidentielles reflètent le niveau d'attractivité qu'exerce un territoire. Elles participent aussi aux lentes transformations territoriales et renseignent sur les évolutions en cours. Ce « Regards » permet d'analyser l'impact des mobilités résidentielles entre arrondissements à Marseille au regard des dernières données Insee. Chaque arrondissement est décrypté à travers le filtre des bilans migratoires avec les autres territoires (avec le reste de Marseille, le territoire métropolitain, le reste de la France) et les profils des arrivants et sortants (âge, CSP, niveau de formation...). Cet exercice s'avère nécessaire pour apporter des éclairages utiles pour tous les acteurs du développement local. Un exercice qu'il serait utile de renouveler tous les trois ans pour dégager des nouvelles tendances et notamment celles inhérentes à la crise sanitaire.

UN ATLAS MÉTROPOLITAIN POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS

L'Atlas métropolitain de la biodiversité (AMB) a pour objectif d'éclairer le niveau de connaissance actuel de la biodiversité sur le territoire. En 2021, l'Agam et l'Aupa ont accompagné la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration du cahier n°4 de l'AMB, dédié à l'identification et la cartographie des enjeux de conservation de la biodiversité floristique et faunistique de la nature. Il s'agit d'une étape importante pour structurer la politique de préservation de la trame écologique du territoire d'Aix-Marseille-Provence, notamment dans le futur SCoT, dans les PLUi et les projets d'aménagement. Le défi est de structurer un nouveau modèle de développement « basse consommation de nature ».



ÉCLAIRAGE SUR LES USAGES DES TOITS À MARSEILLE

Publié au moment de l'inauguration du cinéma Artplexe qui possède une terrasse ouverte sur un paysage de toits, le « Regards » de l'Agam intitulé « Marseille prend de la hauteur. Rooftops et lieux perchés » sensibilise le public sur la nouvelle appropriation des toits à Marseille comme dans de nombreuses grandes villes dans le monde. La cinquième façade ne sert plus seulement à accueillir les installations techniques

nécessaires au fonctionnement du bâtiment : elle est occupée pour créer des usages et des moments de vie (supports de nature en ville, espaces de sociabilité). Le document montre le potentiel de lieux très spécifiques mais souligne aussi que cet engouement pour une façon complémentaire de vivre la ville ne peut pas dispenser de requalifier et d'animer la rue.

UN NOUVEAU REGARD SUR LES LIENS ENTRE STREET-ART ET FABRIQUE DE LA VILLE

Un temps symptôme pictural de la désindustrialisation des villes, parfois associé à leur déclin, le graff – et dans son acception plus large, le street art – semble aujourd'hui s'affirmer comme le signal de leur renaissance économique et urbaine. Un renversement de symbole qui illustre le chemin parcouru par cet art urbain, spontané et éphémère, souvent vandale, mais désormais prisé des galeristes comme de la commande publique. A travers ce « Regards », l'Agam a souhaité dresser une première analyse des

liens entre street-art et fabrique de la ville à Marseille. Une ville où le street-art trouve un terrain d'expression à sa hauteur : rebelle, alternative et en profonde mutation. Si les politiques urbaines commencent à identifier les bénéfices de cet art, reste à comprendre plus précisément les liens qui le lient si profondément à la ville contemporaine.







CONCEVOIR UN URBANISME DURABLE

VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



Avec l'adoption du Plan de Biodiversité en 2018, puis la circulaire gouvernementale de 2019 à destination des préfets, le gouvernement a réaffirmé l'objectif d'atteindre le «Zéro Artificialisation Nette» (ZAN), considérant qu'il fallait aller encore plus loin en matière de lutte contre l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce sens et à la demande du Préfet de Région, la Dreal a mis en place en 2020 un Copil régional associant l'en-

semble des grands acteurs régionaux (Conseil Régional, Ademe, Arbe, Agence de l'Eau, UNAM, EPF, CCIR, agences d'urbanisme) concernés ou impliqués par la mise en œuvre du ZAN avec pour objectif de contribuer à l'écriture de la stratégie de l'État en région en faveur d'une plus grande sobriété foncière. Pour cela, la Dreal s'est appuyée sur les agences d'urbanisme qui ont mis en œuvre un dispositif de travail associant écoute des élus et animation d'ateliers d'acteurs régionaux. Les ateliers organisés conjointement par la Dreal et les agences d'urbanisme ont notamment permis de construire la feuille de route régionale «Accompagner les territoires pour concilier développement et sobriété foncière».

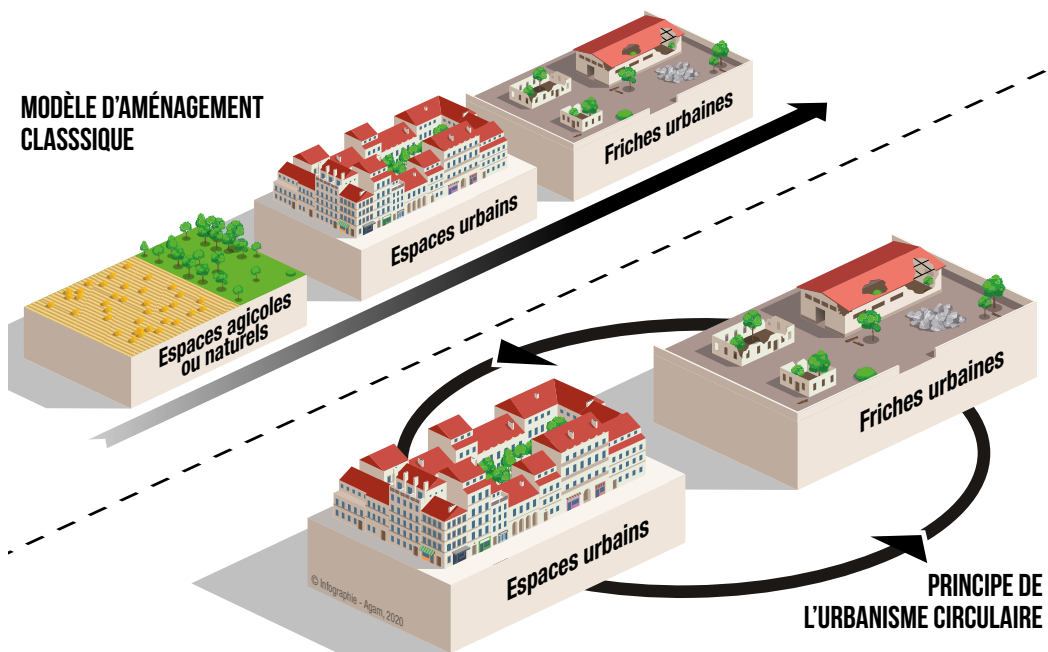
Parallèlement, l'Agam a suivi de près la construction de la Loi Climat et Résilience qui a été promulguée en août 2021 et qui constitue un nouvel acte fondateur en matière d'urbanisme et de planification. Elle a proposé plusieurs décryptages de cette loi qui fixe un objectif de division par deux de la consommation d'espace sur la période 2021-2031, par rapport à

la période 2011-2021. Cet objectif devra d'abord être traduit dans le SRADDET, le document de planification d'échelle régionale et, sans attendre, l'Agam en tient compte dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) dont elle participe actuellement à l'élaboration afin d'inscrire le territoire métropolitain dans les bonnes trajectoires. A plus long terme, d'ici 2050, il conviendra d'atteindre un objectif encore plus ambitieux visant l'absence nette d'artificialisation des sols.

La Loi réaffirme aussi la nécessaire mobilisation de l'ensemble des gisements fonciers dans les espaces déjà urbanisés dont les locaux vacants et les friches. Ces dernières font d'ailleurs l'objet d'appels à projet permettant de mobiliser des fonds du Plan de Relance, pour favoriser le recyclage urbain et la sobriété foncière.



© Héloïse Images



L'URBANISME CIRCULAIRE REPOSE SUR LE RECYCLAGE DU FONCIER ARTIFICIALISÉ

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU SRADDET

En 2019, le Préfet a approuvé le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) élaboré et adopté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), à défaut PLU/PLUi/Cartes Communales, PCAET, chartes de PNR et PDU

doivent lui être compatibles. En 2021, les agences d'urbanisme du Sud ont collaboré pour compléter la liste des guides de mise en œuvre du SRADDET à travers le dernier de la série : le guide de traduction pour les PLU/PLUi et Cartes Communales lorsqu'aucun SCoT ne s'applique sur le territoire. Le guide est structuré

autour de sept thèmes majeurs, qui relèvent des équilibres territoriaux et de résilience des territoires.

ANIMATION DU 1^{ER} ATELIER FONCIER DE LA VILLE DE MARSEILLE

Afin d'entretenir la dynamique impulsée dans le cadre de l'élaboration de la Charte de la construction durable, la Ville de Marseille a souhaité conduire un cycle d'ateliers sur le foncier. Fin 2021, promoteurs, bailleurs, syndicat des architectes, chambre des notaires et associations ont été conviés pour un premier atelier afin de partager les enjeux et identifier des premières pistes pour maîtriser le coût du foncier et favoriser

la production de logements de qualité abordables. Cet atelier a été préparé par l'Agam qui a aussi, en introduction, présenté ses analyses des dynamiques de production de logements, de consommation d'espaces et de renouvellement urbain ainsi qu'un panorama des différentes ressources foncières. Ce cycle d'ateliers se poursuivra en 2022 avec le concours de l'Agam.

APPUI À LA STRATÉGIE DE TRAME VERTE ET BLEUE ET ÉTUDE DES FRICHES POUR LA VILLE DE MARSEILLE

Ces travaux réalisés pour la Ville de Marseille rassemblent deux études principales :

- > benchmark, appui technique et cartographique aux enjeux de trame verte et bleue de la commune, en coordination avec les autres plans et programmes en cours. L'objectif était notamment de produire un produit cartographique de synthèse des enjeux du développement de la nature en ville et de l'agriculture urbaine.
- > appui à l'analyse multithématique du patrimoine non-bâti de la ville de Marseille (friches). L'objectif était de fournir une base de connaissance des enjeux croisés sur chaque terrain (enjeux urbains, sanitaires, environnementaux, écologiques, agricoles...) pour servir d'appui à la décision publique et orienter vers des pistes d'actions de valorisation ou de préservation.

STRATÉGIE FONCIÈRE DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

L'action IV du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille consiste en la mise en œuvre d'une stratégie foncière pour laquelle la Division Foncier et Patrimoine a sollicité l'Agam en 2020 et 2021. L'objectif est de permettre à la Métropole AMP d'utiliser les outils d'anticipation foncière afin de participer à la requalification du centre-ville en lien avec la SPLA-IN. Une analyse sur les fonciers publics a été réalisée, ainsi que l'identification d'îlots

mutables au sein des sous-secteurs ne faisant pas l'objet de périmètres opérationnels. Le premier secteur étudié a été celui des Chutes-Lavie du fait de sa mutation en cours. L'analyse îlot par îlot a ainsi été réalisée au regard de plusieurs éléments : le zonage du PLUi, la dureté foncière, la dégradation du bâti, la présence d'activités et la présence de cœurs d'îlots végétalisés.



RENFORCEMENT DE LA NATURE EN VILLE DANS LE PLU_i DE MARSEILLE-PROVENCE

L'Agam a poursuivi pour la direction des Projets Urbains du Territoire Marseille-Provence des travaux « Nature en Ville » nécessaires à l'évolution réglementaire du PLU_i. Ces travaux ont consisté à :

- > un appui à la coordination des démarches opérationnelles menées par la Métropole et les communes : organisation et animation du groupe de travail Nature en ville réunissant une quinzaine de directions de la Métropole-Marseille-Provence et les 18 communes du Territoire.
- > un appui à la constitution d'une trame verte et bleue sur le territoire de Marseille-Provence par le déploiement de propositions graphiques et de projets de renaturation.
- > une formalisation d'une OAP multithématique intégrant la nature en ville, le cycle de l'eau, la santé et les problématiques de résilience.
- > enfin, l'animation d'ateliers et un accompagnement auprès des communes de Marseille-Provence.

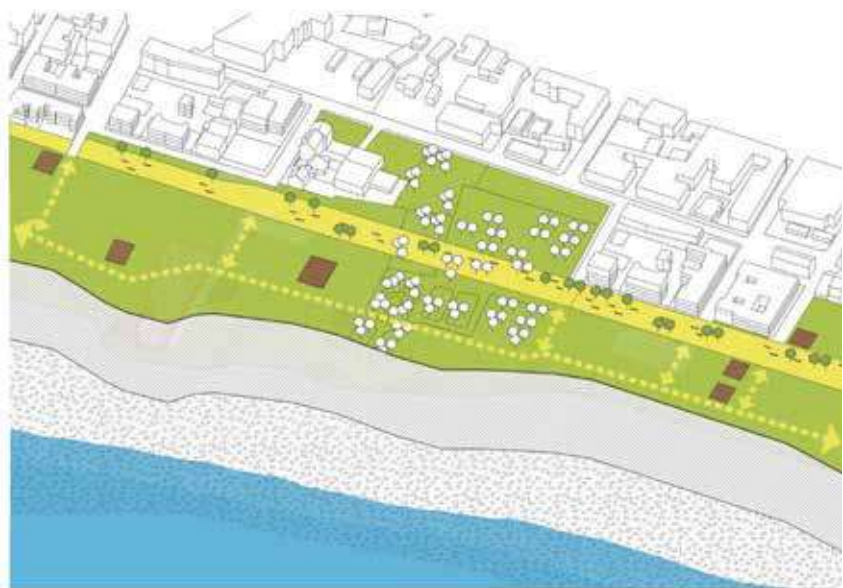
TRAVAUX AUTOUR D'UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

L'Agam et l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ont formalisé une première collaboration en 2021 dans le cadre d'un appel à projet relatif à la promotion d'un urbanisme favorable à la santé. Ces travaux augurent une collaboration à plus long terme pour concourir à une ville plus saine. D'autre part, en tant que maître d'œuvre de l'évolution du PLU_i du Territoire Marseille-Provence, l'Agam a élaboré des mesures visant à promouvoir un urbanisme favorable à la santé dans ce même PLU_i. Les dispositions recherchées visent en priorité à éviter l'implantation d'établissements accueillant un public sensible en zone d'exposition importante aux nuisances sonores et à la pollution de l'air. Toutefois, d'autres mesures visent à moyen terme à préparer d'autres dispositions réglementaires (activité physique, confort des logements...).



UN TRAVAIL EXPLORATOIRE POUR ANTICIPER LE REcul DU TRAIT DE CÔTE

La prise en compte des risques littoraux dans les politiques publiques est un enjeu stratégique pour le territoire bucco-rhodanien, de plus en plus exposé au recul du trait de côte et à la submersion marine. L'Agam travaille depuis plusieurs années à améliorer la connaissance de ces phénomènes, pour permettre leur intégration dans les stratégies d'aménagement du territoire. En 2020, un état de la connaissance de ces aléas littoraux a été produit sur Aix-Marseille-Provence, permettant d'identifier les secteurs d'enjeux. En 2021 à la demande de la DDTM des Bouches-du-Rhône, l'Agam a approfondi le sujet de l'érosion, en ciblant le travail sur le recul du trait de côte rocheuse. Le premier volet du travail a consisté à analyser les stratégies de gestion du trait de côte mises en œuvre par les territoires littoraux français les plus avancés, depuis la protection du trait de côte jusqu'à la relocalisation des enjeux. Les outils fonciers et dispositifs réglementaires mobilisables dans un document d'urbanisme ont fait l'objet d'une attention particulière. Ce benchmarking a ensuite été mis

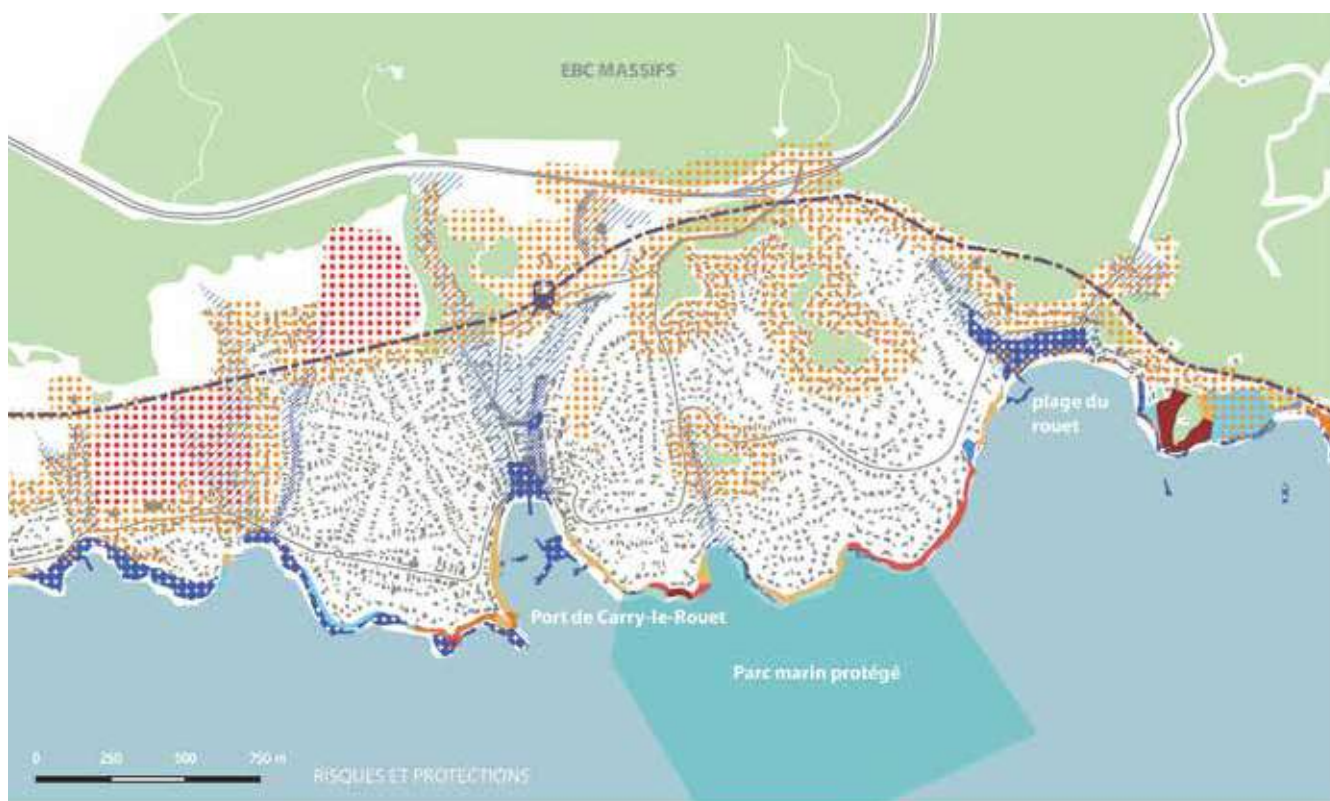


en perspective sur le littoral de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il a notamment mis en évidence la nécessité de disposer d'une meilleure connaissance sur la position projetée du trait de côte à moyen et long terme pour pouvoir mettre en œuvre une stratégie. Cette contrainte a dû être dépassée pour mener un exercice exploratoire de relocalisation des biens exposés sur la commune de Carry-le-Rouet, constituant la seconde phase du travail. Le secteur test a été retenu car

il regroupait trois critères déterminants : un aléa d'instabilité des falaises côtières élevé, une importante densité d'habitation et la quasi absence de protections structurelles contre les assauts de la mer. L'analyse a porté sur les logements concernés sur la première ligne littorale et plusieurs scénarii ont été testés, avec ou sans intervention publique, en tenant compte du profil sociodémographique des résidents concernés.



© DDMMS



La promulgation de la loi Climat et Résilience (2021) est venue faire écho à ce travail en proposant des avancées pour améliorer l'intégration du trait de côte dans les SCoT et les PLUi. L'Agam a proposé un « décryptage réglementaire » de ces nouvelles mesures, qui visent notamment à figer la constructibilité afin de ne plus augmenter les enjeux dans les zones les plus exposées.

INTÉGRATION DES ENJEUX LITORAUX AU SCoT MÉTROPOLITAIN

Avec l'entrée en vigueur de la loi Elan, le SCoT est devenu l'outil de planification de référence pour préciser les modalités d'application des dispositions de la loi Littoral, en tenant compte des paysages de l'environnement, des particularités locales et de la capacité d'accueil du territoire. Dans le cadre de l'élaboration en cours du SCoT métropolitain,

un travail spécifique a été conduit afin de préparer l'intégration du volet littoral pour le futur Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Les nouvelles dispositions suppriment la notion de hameau nouveau intégré à l'environnement et créent une catégorie d'espace intermédiaire entre village et urbanisation où une certaine construc-

tibilité est admise sous conditions : les Secteurs Déjà Urbanisés (SDU).

La première phase de travail conduite a permis de proposer une méthodologie d'identification des villages, agglomérations et SDU puis de déterminer une première spatialisation cartographique.

BILAN RÉGLEMENTAIRE SCOT OUEST ÉTANG DE BERRE

Approuvé le 22 octobre 2015, le SCoT Ouest Étang de Berre dont le périmètre couvre les périmètres du Territoire Istres Ouest-Provence et du Territoire Pays de Martigues a fait l'objet d'un bilan réglementaire dressant une analyse des résultats de son application, conformément au Code de l'urbanisme. Ce bilan s'articule autour d'un volet quantitatif bâti sur huit indicateurs (démographie, logement, mobilités, économie, consom-

mation d'espaces, bilan consommation foncière, risques, trame verte et bleue) et d'un volet qualitatif permettant de mesurer les avancées sur quatre territoires de projets (Caronte, Istres, Miramas, Fos / Port-Saint-Louis / Zone industrialo-portuaire). Il a également permis d'enrichir le diagnostic du SCoT métropolitain en cours d'élaboration.

APPUI À UN PROJET DE REVALORISATION DU CANAL DE MARSEILLE

Ces travaux réalisés pour la Ville de Marseille avaient pour but de fournir un appui technique à un projet de revalorisation et/ou de requalification du canal de Marseille.

Répondant à des objectifs croisés (paysagers et patrimoniaux, accès à la nature en ville, lutte contre les phénomènes de surchauffe, agriculture urbaine, ville apaisée, limite de l'urbanisation...), ces travaux ont consisté en trois phases principales :

- > une synthèse des études et notes réalisées par l'Agam et d'autres institutions territoriales sur la réhabilitation du tracé du canal de Marseille ;
- > une analyse actualisée cartographique et chiffrée de la situation du canal en 2022 ;
- > un focus pré-opérationnel de réaménagement de la branche Sainte-Marthe-Longchamp.

UNE RÉFLEXION SUR LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de Camargue, l'Agam a analysé trois scénarios de périmètre d'étude à la demande de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux propositions s'étendent vers l'ouest : une extension côtière et une extension intérieure. La troisième, un ajustement du périmètre de parc actuel, intègre le site Natura 2000 des Chanoines.

Ces scénarios ont été appréciés au regard du fonctionnement territorial et

de la règle de la majorité qualifiée, qui conditionne l'approbation de la charte. Ainsi, dans le périmètre d'étude, les communes qui approuvent la charte représentent à minima 2/3 des communes, 3/4 de la surface et la moitié de la population. Le choix du périmètre se fera courant 2022 et l'Agam poursuivra sa contribution en apportant des éléments de diagnostic territorial.



LES AGENCES D'URBANISME AUX CÔTÉS DE LA MÉTROPOLE POUR BÂTIR LE PLAN DE PAYSAGE

Depuis plusieurs années, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agam et l'Aupa collaborent pour répondre à l'ambition de « réenchanter les paysages ». En 2021, l'état des lieux portant sur la typologie des paysages anthropisés a été valorisé à l'occasion du congrès mondial de la nature organisé par l'IUCN. La Métropole a également confié aux agences d'urbanisme la mise en place d'une meilleure articulation entre le Plan de Paysage et le SCoT métropolitain, tous deux en cours d'élaboration. Les agences ont dressé un état des lieux et élaboré des méthodes permettant de traduire les objectifs de qualité paysagère (OQP) d'un Plan de Paysage dans le PADD du SCoT. Elles ont également analysé les formes d'écriture opérantes pour atteindre cet objectif. Ce travail d'analyse a pris appui sur le retour d'expérience, en ciblant les territoires ayant élaboré un SCoT et un Plan de Paysage de manière concomitante à l'image de la Métropole.



FOCUS

CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE SUR LEURS PROJETS URBAINS

Le conseil et l'aide à la décision occupent une part grandissante dans l'activité de l'agence. Son expertise permet aux collectivités, élus ou techniciens, de préciser leurs exigences en matière d'évolution des territoires, des quartiers et des projets. Nos partenaires sollicitent l'agence régulièrement pour :

- > l'analyse de projets ou permis de construire (Ateliers techniques d'urbanisme de la Ville de Marseille, Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture, jury de concours ou d'appels à idées...);
- > l'accompagnement et le conseil régulier des services (appui aux services d'instruction, demande d'avis sur des projets);
- > des études courtes très ciblées pour répondre rapidement à une problématique liée à un projet ; (travail sur les volumétries, les implantations, les formes urbaines) ;
- > des études plus complètes, permettant à la collectivité de croiser des enjeux et de remettre un projet dans son contexte, et ainsi de mieux maîtriser ses attentes auprès des porteurs de

projets (diagnostic, définition d'orientations programmatiques, croisement de thématiques, scénarii d'évolution...);

- > des réflexions sur des sujets plus larges pour défricher des problématiques liées aux évolutions des enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les travaux sur ces sujets émergents ou d'actualité, permettent dans un premier temps de préciser des réflexions souvent théoriques et d'en voir les apports et limites. L'agence établit surtout une recontextualisation de ces problématiques au regard du territoire Aix-Marseille-Provence, pour ensuite proposer des réponses adaptées au contexte local.

Pour les collectivités, souvent prises dans les temporalités contraintes des projets, l'agence est un interlocuteur technique qui leur fournit le recul parfois nécessaire à certaines prises de décision. Ses compétences multithématiques, sa connaissance de l'histoire du territoire et sa position à l'interface des différents services et partenaires fait d'elle un outil sur lequel les collectivités peuvent s'ap-

puyer pour mieux définir leurs stratégies d'aménagement, leurs projets, et les aider à préciser leurs exigences auprès des pétitionnaires, de la grande échelle à celle du bâtiment.

ACCOMPAGNER LA VILLE DE MARSEILLE DANS SES AVIS IMPLIQUANT L'ABF

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est instauré sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 m de rayon autour des monuments historiques classés ou inscrits. L'examen des refus s'effectue dans les délais réglementaires d'instruction des permis au cours d'un

atelier technique qui réunit l'Adjointe à l'urbanisme, les instructeurs du service des autorisations d'urbanisme, l'architecte des Bâtiments de France et le thématicien patrimoine de projet de l'Agam. Dans son rôle d'expert, ce dernier est invité à donner un avis sur le projet (respect de l'architecture, insertion, adéqua-

tion, intégration des installations techniques...) et à faire des propositions pour le faire évoluer et le rendre plus qualitatif (croquis, scénarios, références).

ACCOMPAGNEMENT ET ATELIERS TECHNIQUES D'URBANISME À LA VILLE DE MARSEILLE

Organisées par la Ville de Marseille, les ateliers techniques d'urbanisme se réunissent chaque semaine autour de l'élu à l'urbanisme, les services de l'urbanisme de la ville et l'Agam. Complémentaires à l'instruction des permis de construire, ces commissions sont un moment d'échanges et de discussions autour de la qualité des projets, au-delà de la seule conformité au règlement. L'Agam apporte son expertise sur les qualités d'insertion urbaine et paysagère des projets, l'architecture, la pertinence d'un programme ou encore la relation entre le projet et son contexte. Une fois par mois, ces commissions s'intéressent spécifiquement aux projets en contexte patrimonial, avec l'UDAP13. Des études courtes sont produites régulièrement pour orienter les projets vers plus de qualité urbaine et paysagère, ou aider à la définition d'un programme ou de nouvelles orientations.



PARTICIPATION À LA COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Depuis 2018, l'Agam siège à la CRPA PACA sur les projets architecturaux, études et travaux sur immeubles. Les 27 membres - de droit (représentants de l'État) ou nommés par arrêté du Préfet de Région pour une durée de cinq ans (6 titulaires d'un mandat électif, 6 représentants d'associations ou de fondations et 6 personnalités qualifiées) - sont consultés en formation plénière sur des projets qui font l'objet d'un refus de l'architecte des Bâtiments de France ou dérogent au document d'urbanisme, dans les délais réglementaires d'instruction des recours (environ toutes les six semaines). Pour chaque dossier, les membres proposent des solutions (par exemple, pour intégrer les installations techniques ou préserver la forme urbaine), délibèrent et votent. À l'issue de l'examen, l'avis du Préfet de Région se substitue à celui de l'ABF.

DES ÉTUDES « FLASH » POUR FAVORISER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

La démarche pédagogique que l'Agam consacre à la qualité des espaces publics depuis plusieurs années lui permet de mieux répondre aux sollicitations des collectivités qui cherchent à améliorer les interventions et les traitements. Le pôle « projet urbain » de l'agence apporte son expertise et ses idées dans les ateliers techniques d'urbanisme de la Ville de Marseille avec par exemple une proposition d'aménagement d'un grand parvis paysager autour de l'abbatiale Saint-Victor dans le cadre d'un programme immobilier projeté sur des îlots en friche. Cela passe également par l'accompagnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers la définition de scénarios de végétalisation d'espaces publics sous-exploités ou de propositions pour redéfinir le mobilier urbain de sécurité et de protection du Vallon des Auffes tout en préservant l'esthétique et la valeur patrimoniale du site.



INSUFFLER LA QUALITÉ D'HABITER DANS LES DIFFÉRENTES ÉTUDES DE L'AGAM

Dans la suite des travaux sur la ville post-covid, l'agence a observé la manière dont l'évolution des manières de concevoir le bâti et l'aménagement urbain ont affecté nos vies. Ces réflexions, partagées sous forme d'études, d'ateliers ou de présentations, ont permis d'alimenter des démarches en cours auprès de nos différents partenaires (règlements d'urbanisme, pédagogie auprès des services, charte...). Définir la

qualité du logement est une vaste notion qui englobe de nombreux aspects allant des propriétés du logement en lui-même aux qualités de l'environnement qu'il propose et des liens qu'il entretient avec le territoire au sein duquel il s'inscrit. Pour tenter de (ré)-offrir une qualité d'habiter aux citoyens, et contribuer à rendre nos villes durables et désirables, nos modes de faire la ville et de la planifier doivent être pensés aux échelles

de l'intime, de la vie collective, et du territoire. L'articulation de ces enjeux à toutes les échelles permettra d'apprécier le sens de la qualité d'habiter.

UN PREMIER DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LES PROXIMITÉS

Ville du 1/4h, ville intense, ville des proximités, ville des courtes distances, ville à portée de main, Transit Oriented Développement...les termes sont multiples, mais les démarches se rejoignent. Les réflexions pour désigner cette approche de l'aménagement du territoire soucieuse des temps et des distances parcourus par

ses usagers se multiplient, mais de quoi parle-t-on exactement ? L'agence travaille pour la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence à défricher ce concept, qui promeut un modèle de ville offrant à ses usagers ou habitants une réponse aux six fonctions sociales essentielles que sont l'habitat, le travail, l'ap-

provisionnement, l'éducation, la santé et les loisirs, accessibles à courte distance, à pied ou à vélo. Ces démarches comprennent une approche théorique, mais surtout un diagnostic territorial, qui permettra ensuite de spatialiser les enjeux afin de proposer des orientations adaptées au contexte métropolitain.

APPUI À L'APPLICATION DU PLUi EN LIEN AVEC LE CONTEXTE

Depuis 2019, l'agence assure une mission d'accompagnement de la Ville de Marseille pour la mise en application du PLUi de Marseille-Provence. La prise en considération du contexte des projets constitue l'une des principales innovations du PLUi qui induit un changement de regard de

la part des services instructeurs, des architectes et des pétitionnaires. A ce titre, l'agence échange régulièrement avec le Service des Autorisations d'Urbanisme pour expliquer l'esprit de la règle et l'articulation entre le règlement et l'OAP Qualité des Formes Urbaines (QAFU) dans le cadre

de l'instruction des autorisations du sol ou des faisabilités déposées. Ces échanges permettent également à l'Agam de questionner l'écriture du document d'urbanisme au regard de situations concrètes et ainsi de proposer des ajustements à la Métropole.



ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUPRÈS DE LA SOLEAM SUR BLEU CAPELETTE

Fin 2021, les élus de la Ville de Marseille ont demandé à la Soleam en charge de l'aménagement de la ZAC de la Capelette, de reprendre l'opération d'aménagement prévue sur le site de Bleu Capelette avec les porteurs de projet. L'objectif fixé était alors de redéfinir un programme cohérent avec les besoins du quartier et les

contraintes du site, produire une densité appropriée à sa localisation, établir un plan de principe qui intègre une réflexion globale à l'échelle de la Zac, notamment en termes de continuités urbaines, et afficher une qualité environnementale exemplaire. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de conseil, l'Agam a participé

aux côtés de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à une série d'ateliers techniques organisés par la Soleam avec le promoteur et ses architectes dans le but de faire évoluer le projet vers une vision partagée.

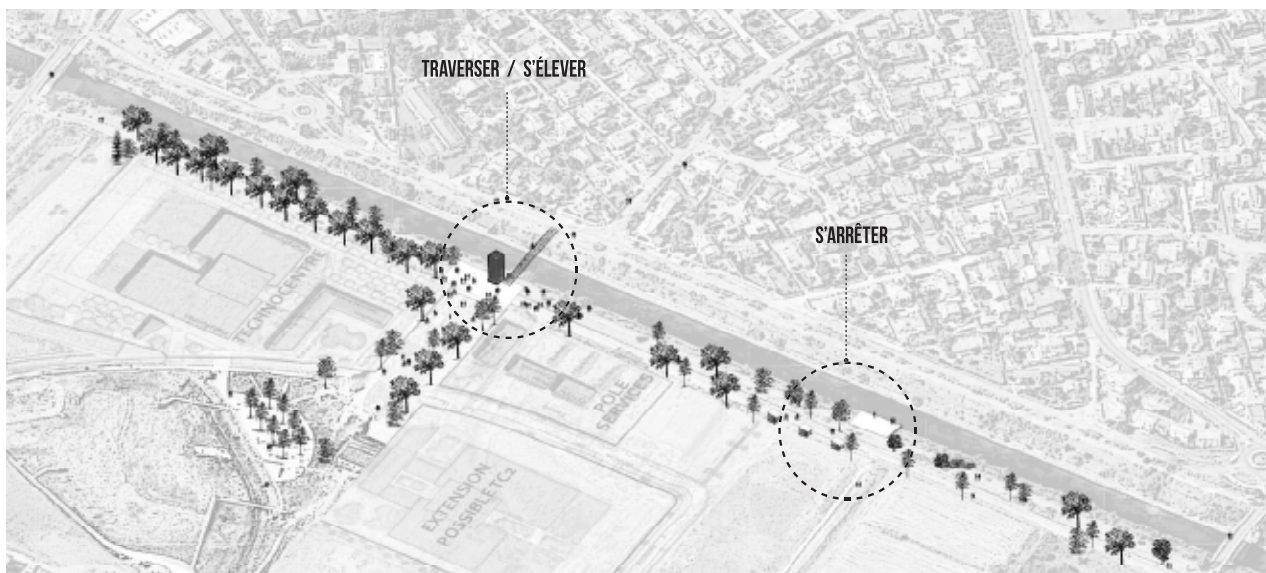




APPUI AUX PROJETS URBAINS DES COMMUNES ET PARTENAIRES D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

L'Agam accompagne la Métropole et les communes en amont des phases opérationnelles de leurs projets. Ces missions « préparatoires » sont proposées sur l'ensemble du territoire d'Aix-Marseille-Provence. Elles recouvrent cette année divers types d'interventions :

- > des études d'opportunité pour des extensions urbaines de quartiers d'habitats ou d'activités comme pour le secteur des plaines Ouest à Plan-de-Cuques ou celui des Toès à Marignane ;
- > des études pour préciser des intentions et programmes d'aménagement d'espaces publics dans la ZAC des Florides à Marignane ;
- > des études d'opportunité et notes de cadrage sur des sites économiques à Berre l'étang, Marignane ou Roquefort-la-Bédoule ;
- > une démarche de co-construction d'un « Plan guide » du centre-ville de Marignane avec les techniciens et les élus de la commune ;
- > une étude de faisabilité pour la finalisation du quartier « Chanteprunier » à Manosque avec une visée pré-opérationnelle ;
- > des missions d'accompagnement dans le cadre de la Charte ville - port au travers de réflexions sur la lisière portuaire, d'un schéma sur le secteur « Grand Estaque », ou encore de la participation à des ateliers de concertation autour du dialogue ville / port.

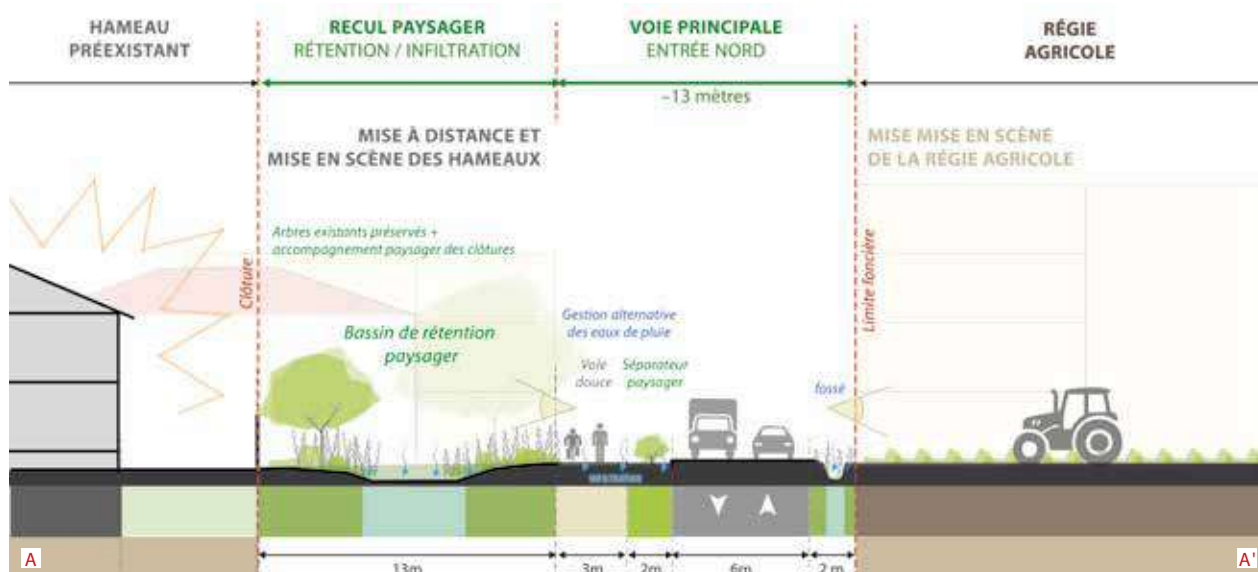


ÉTUDES URBAINES POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION AUTOUR DES RÉVISIONS DU PLUi DE MARSEILLE-PROVENCE

Ces études urbaines pour le compte des communes et du Conseil de territoire de Marseille-Provence, ont pour objectif d'alimenter les révisions du PLUi. Elles contribuent aussi à la prise en compte de sujets émergents. Ainsi, l'approche sur le secteur Fifi Turin à Marseille pro-

pose une réintroduction de nature en ville dans un secteur anthropisé soumis à de forts risques d'inondation. Le projet pour les Plaine-Ouest à Plan-de-Cuques est composé autour d'une régie agricole municipale. Celui des Toès à Marignane fait quant à lui la part belle au paysage et

aux espaces de protection de la nature. Certaines études sont traduites en OAP d'intentions et conduisent à des évolutions réglementaires telles que zonages, emplacements réservés et autres éléments graphiques.



AMBITION CENTRES ANCIENS ET QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT DES FORMES URBAINES POUR PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

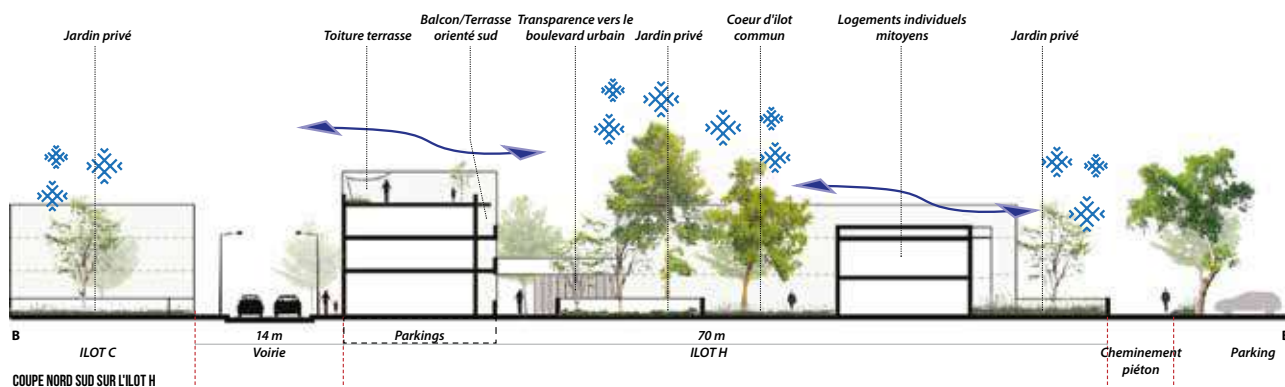
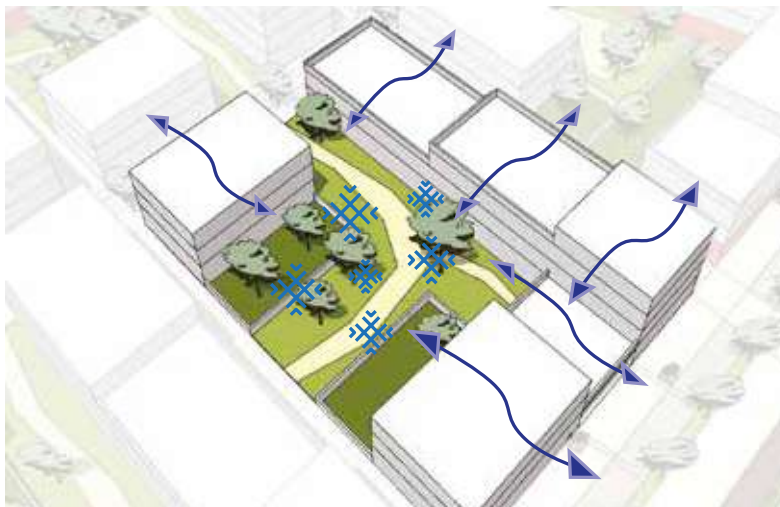
Le Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile a souhaité intégrer dans son futur PLUi un outil d'engagement et de sensibilisation pour redynamiser ses centres historiques. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique multisites «Ambition centres anciens» active le patrimoine architectural, urbain et paysager comme levier pour améliorer le cadre de vie, revitaliser les rez-de-chaussée commerciaux et l'espace public. Les évolutions architecturales nécessaires sont encadrées par des prescriptions complémentaires à celles du règlement de zone et la qualité est présentée comme un moteur du projet (re-

commandations et conseils). Les centres anciens qui présentent des enjeux patrimoniaux plus élevés disposent d'un cahier d'orientations d'aménagement et de programmation sur mesure complété par des idées de projet et des références architecturales et urbaines. Le territoire PAE a également souhaité doter son PLUi d'un outil supplémentaire pour améliorer l'insertion urbaine et paysagère des projets dans leur environnement. L'Agam a notamment développé une OAP thématique «Qualité d'aménagement des formes urbaines» adaptée aux formes urbaines présentes sur ce territoire.



ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE MANOSQUE SUR LA ZAC CHANTEPRUNIER

La ZAC Chanteprunier, initiée en 2008, était organisée pour former un nouveau quartier sur une superficie de 88 hectares au Sud-Est du centre-ville de Manosque (04). Une première tranche de la ZAC a été réalisée comportant notamment de grands équipements (hôpital, école internationale, tribunal...) et quelques logements. La ville de Manosque a sollicité l'Agam pour l'accompagner sur la définition de la finalisation du quartier et la mise en œuvre du projet sur un périmètre restreint.

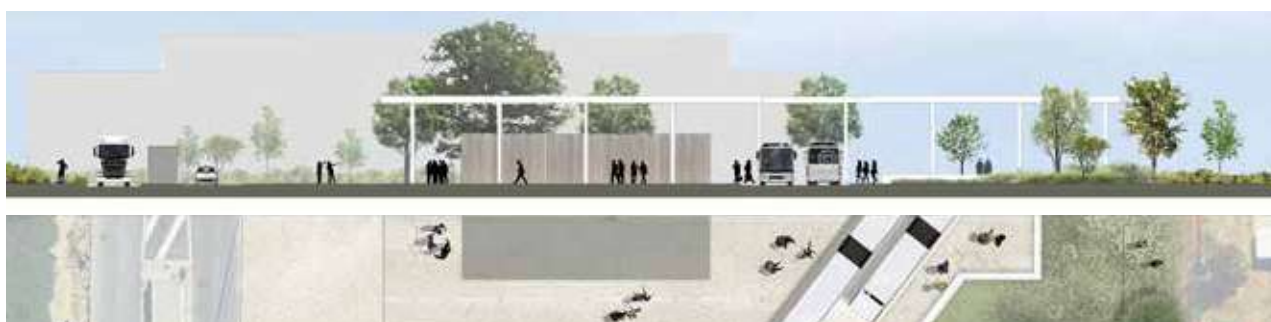


ÉTUDES DE SITES ÉCONOMIQUES, UNE AMBITION DE QUALITÉ POUR DES ZONES D'ACTIVITÉS INTÉGRÉES

Ces études commandées par la Métropole Aix-Marseille-Provence peuvent avoir divers objectifs. Imaginer l'extension de la Zone Industrielle Euroflory à Berre-l'Étang ; envisager des aménagements et actions d'accompagnement sur

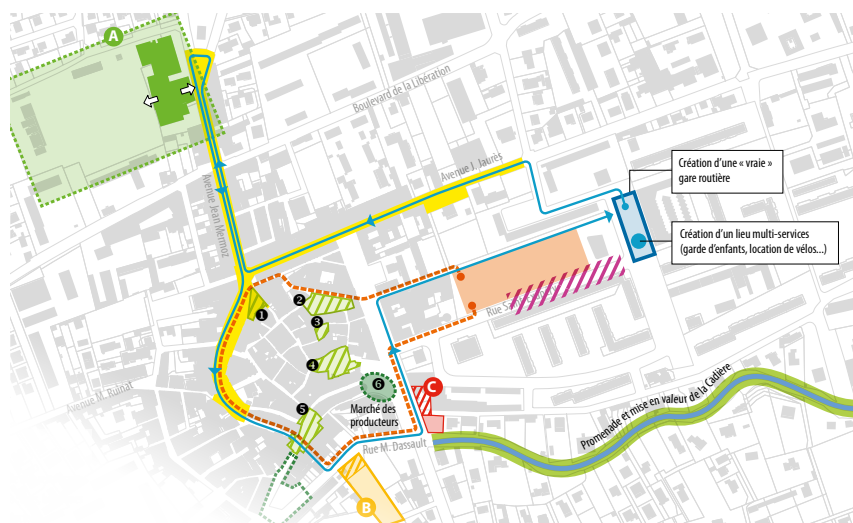
les espaces publics du parc d'activités des Florides à Marignane ; établir une note de cadrage préalable à la réalisation d'études pré-opérationnelles pour le site des Fourniers à Roquefort-La-Bédoule... Telles ont été cette année nos missions

d'accompagnement avec pour ambition l'aménagement qualitatif et le développement intégré des sites économiques, dans un souci de faisabilité technique et de réalisme opérationnel.



ACCOMPAGNER LA VILLE DE MARIGNANE DANS SON PLAN-GUIDE DU CENTRE-VILLE

La commune de Marignane a sollicité l'Agam pour l'accompagner dans l'élaboration d'un « plan guide » mettant en lumière les axes structurants du projet urbain de son centre-ville à long terme, susceptible de guider l'action publique à court et moyen termes. Une approche thématique a été retenue pour décomposer ce projet complexe et aborder les questions principales relatives à la revitalisation de ce centre. Mobilité, habitat et équipements, économie et revitalisation, projet urbain, espaces publics, patrimoine et documents d'urbanisme... des ateliers ont été mis en place autour de ces thématiques. Ils ont permis un partage des connaissances,



une identification des principaux enjeux et positions d'actions à inscrire dans ce futur « Plan-Guide ». des projets en cours et l'ébauche de pro-

INSERTION URBAINE DE GROUPES SCOLAIRES

Dans la continuité des travaux produits en 2020, l'Agam est intervenue auprès de la Ville de Marseille pour apporter des recommandations en termes d'insertion urbaine et paysagère pour la restructuration de plusieurs groupes scolaires du plan « École d'Avenir ». Outre l'approche réglementaire et la recherche d'une volumétrie architecturale à la fois performante, fonctionnelle et adéquate à la morphologie urbaine du quartier, ces études proposent une réflexion sur l'accessibilité des écoles et leurs interactions avec le contexte parfois concerné par un grand plan de renouvellement urbain. Elles intègrent également des préoccupations environnementales en encourageant la compacité des constructions et en faisant de la végétalisation une opportunité pour répondre au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

ACCOMPAGNER LE DIALOGUE INSTITUTIONNEL POUR RÉINTERROGER LA RELATION VILLE-PORT

Depuis plusieurs années, l'agence accompagne les acteurs institutionnels dans leurs démarches pour une meilleure intégration des Bassins Est du Port de Marseille-Fos. Notre participation au Dialogue ville-port s'est poursuivie avec un appui à l'organisation des ateliers publics portant sur la lisière ville-port, l'ouverture au public de la digue du large et les perspectives pour le secteur de l'Estaque. En parallèle,

l'agence a engagé deux études urbaines sur les secteurs du Grand Estaque et de Saint-André – Saint-Henri afin de nourrir les échanges entre acteurs institutionnels. L'objectif est de faire émerger une vision consensuelle pour déterminer les vocations souhaitées sur ces territoires et définir des actions d'amélioration du cadre de vie et d'accompagnement des projets d'infrastructures.







INTÉGRER LES POLITIQUES SECTORIELLES

LE PADD: LE PROJET POLITIQUE DU SCOT

En 2021, l'Agam et l'Aupa ont été fortement impliquées dans la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le projet politique du SCoT Métropolitain (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale). Il s'agit d'un document stratégique à l'horizon 2040, avec lequel les documents d'urbanisme locaux devront se rendre compatibles. Celui-ci fédère également les plans, programmes et schémas, porteurs de la stratégie des prochaines années.

Dans le PADD, les élus expriment le projet de territoire au travers d'une série d'orientations en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement, de réduction de consommation d'espaces... Pendant plusieurs mois, ce document a été co-construit avec les agences, les équipes métropolitaines et territoriales. Il prend également en compte les remarques formulées par les principaux partenaires (Personnes Publiques Associées et concertées, notamment l'État, la Région, le Département, les Parcs Naturels, les SCoT voisins, les chambres consulaires, les associations environnementales...).

Plusieurs temps forts politiques ont rythmé l'avancement de ces travaux : un séminaire sur le niveau d'ambition politique (scénario de croissance) et trois comités de pilotage ont permis de valider progressivement les orientations proposées.

Dans un contexte incertain, un changement de modèle de développement

Au regard des enjeux principaux soulevés par le diagnostic, le document pointe un certain nombre de grands défis pour les prochaines décennies :

- > la transition écologique métropolitaine et la prise en compte des risques s'intensifiant avec le changement climatique ;
- > la réduction de la consommation d'espaces, pour s'inscrire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050 ;
- > l'anticipation des conséquences de la crise sanitaire : des fragilités économiques et sociales accrues et des changements de pratiques (travail, consommation, déplacements...).

Le projet propose une inflexion du modèle d'aménagement métropolitain, en

recentrant la majeure partie du développement futur sur les principales villes, en articulation avec les transports, afin de protéger les espaces naturels et agricoles environnants. Les petites villes et villages, locomotives de la croissance sur la période récente, devront modérer ou stabiliser leur développement.

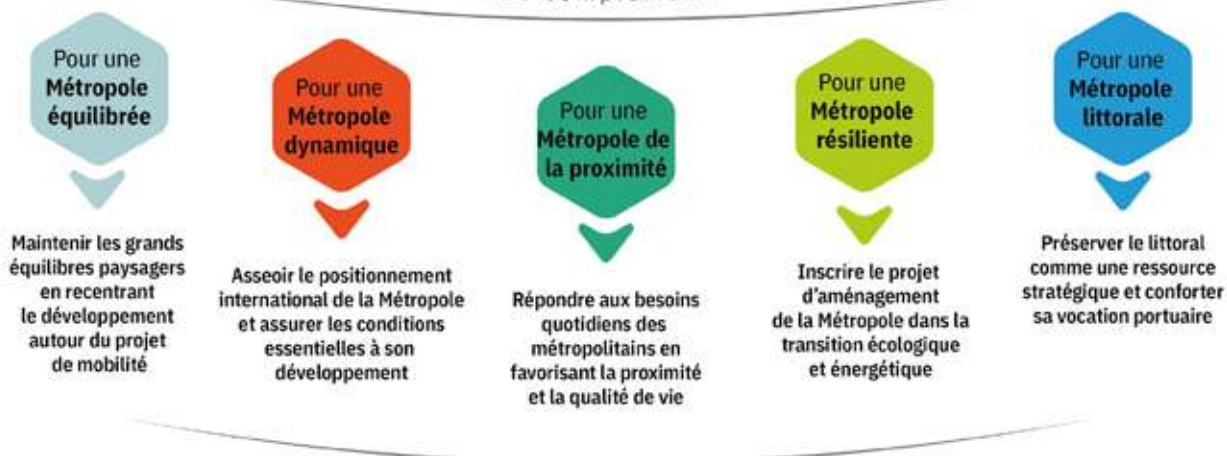
Quatre ambitions pour guider un document transversal

Le PADD est ainsi guidé par quatre ambitions : le renforcement de l'attractivité métropolitaine (économique, résidentielle et culturelle), la réussite des transitions (écologiques, énergétiques, économiques, alimentaires...), la réponse aux besoins des habitants et des entreprises déjà présentes, ainsi que la construction d'un territoire plus équilibré et solidaire.

Résolument transversal, il aborde les diverses thématiques obligatoires d'un SCoT en imbriquant les échelles. La transition écologique et énergétique métropolitaine, ainsi que son adaptation au changement climatique, fait l'objet d'une partie spécifique, tout comme le littoral.

Le projet de PADD du SCOT

5 axes complémentaires

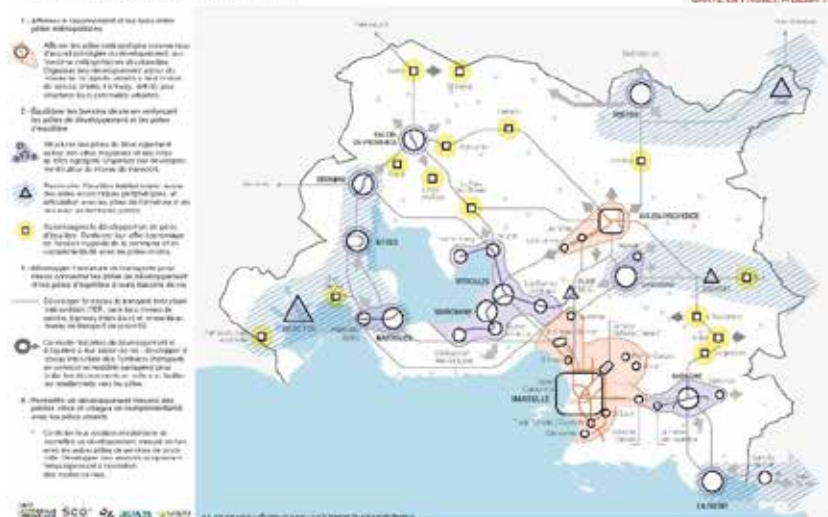


Un document stratégique finalisé en 2024

En 2022, l'Agam continuera à accompagner la Métropole dans la démarche SCoT en :

- > ajustant le PADD à la suite de la première phase de réunions publiques, intégrant les remarques des élus et des citoyens de l'ensemble du territoire ;
- > contribuant aux futures prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs, déclinaison opérationnelle du projet ;
- > entamant un travail fin sur certains secteurs à enjeux (Étang-de-Berre, Axe Fos-Salon, Marseille Nord...), afin d'orienter les documents d'urbanisme locaux.

RECENTRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DES PÔLES MÉTROPOLITAINS ET DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT



TRAVAUX AUTOUR DE LA TOILE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

En 2019 la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Grand Port Maritime de Marseille ont demandé à l'Agam de réaliser une Toile industrialo-portuaire. Ce projet, qui court sur plusieurs années, a franchi de nouvelles étapes en 2021.

Qu'est-ce qu'une Toile industrialo-portuaire ?

Inventée en 2009 par l'Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque (Agur), la Toile industrielle est à l'origine une représentation des principaux échanges et relations qu'ont développé les industries implantées sur le bassin d'emploi local. L'AGUR la définit comme « une approche systémique du tissu industriel d'un territoire visant à construire une culture commune et à aider à la décision ».

Méthodologie et premiers résultats (2019-2021)

Appliquée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, et centrée sur les relations entre le GPMM et les entreprises du territoire, mais aussi avec son hinterland,

le projet de Toile industrialo-portuaire a d'abord consisté en une 1^{re} utilisation des études, données et fichiers disponibles au sein du GPMM, en préalable d'un travail de rapprochement avec les entreprises.

Ce matériau a ainsi permis de :

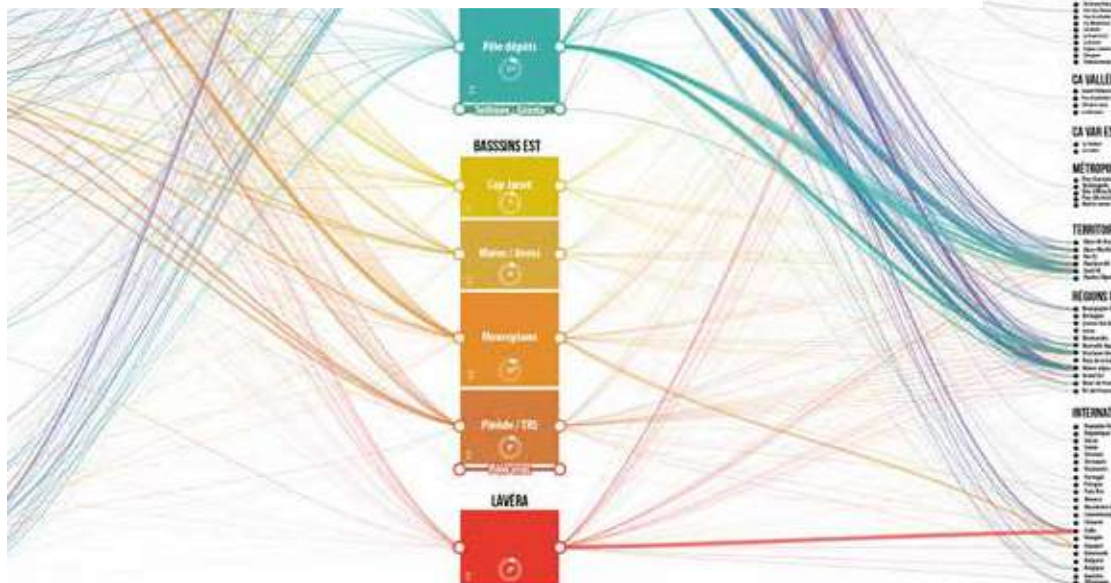
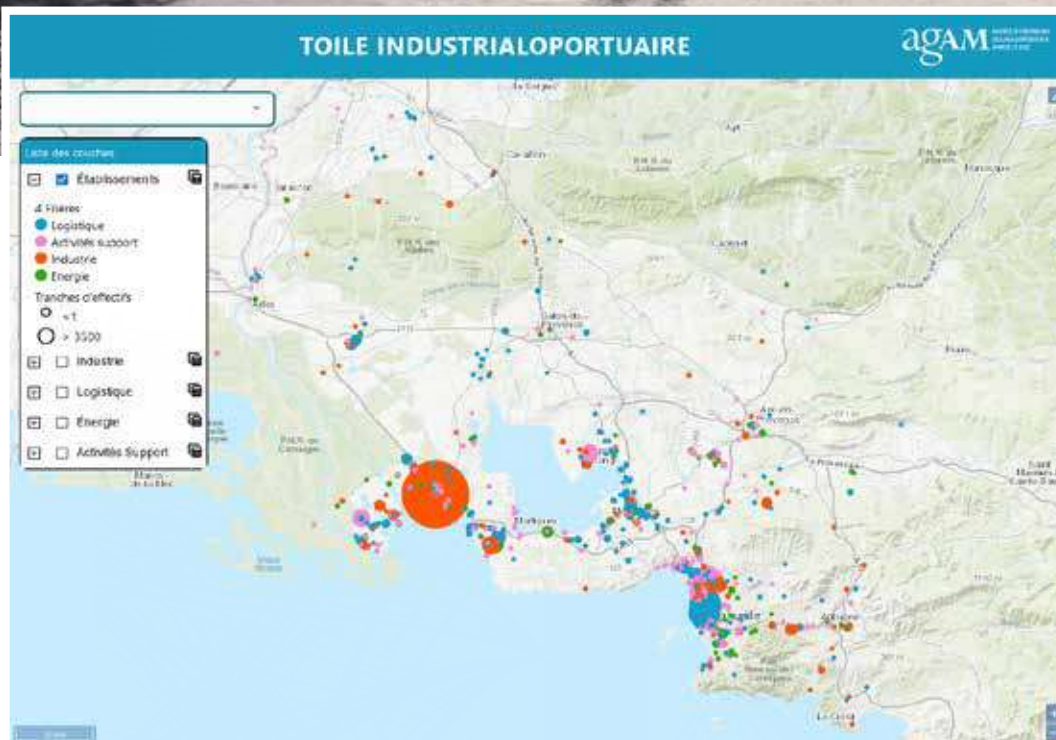
- > constituer une cartographie interactive sur le millier d'entreprises liées au GPMM dans le territoire (données Insee et GPMM) ;
- > exploiter l'étude des flux Origines-Destinations du GPMM (EGIS) et la représenter sous forme de cartes et de diagrammes de Sankey, à l'échelle des Bouches-du-Rhône et de l'hinterland français et européen ;
- > recueillir des données sur les différents flux : maritime, route, fer, fleuve, pipelines ;
- > réaliser un schéma par filière, inspiré de la « flowchart » du Port et enrichi par des données approfondies et actualisées ;
- > initier avec PIICTO une approche complémentaire par zone portuaire ;
- > associer des partenaires susceptibles d'enrichir la démarche : Dreal, CCIMP,

PIICTO, et fédérations professionnelles.

Les perspectives (2022-2023)

Les travaux s'orientent désormais vers un approfondissement de la démarche à différentes échelles :

- > réalisation d'un schéma simplifié se rapprochant à d'autres toiles ;
- > approfondissement des travaux à toutes les échelles ;
- > définition d'une méthode rigoureuse et multi-partenariale de collecte et d'harmonisation des données ;
- > prise en compte des mutations en cours : décarbonation, effets cascades, mises à jour des données ;
- > recherche de financement via la réponse à des appels à projet pour préparer les phases suivantes (Zibac) ;
- > numérisation et data-visualisation de la Toile avec un prestataire extérieur ;
- > association à terme des entreprises via des ateliers qui pourront être organisés par les partenaires.



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU TISSU INDUSTRIEL RÉGIONAL

Dans le cadre d'une convention spécifique entre la Région, la CCI régionale, et les quatre agences d'urbanisme de la région, ce travail poursuit un objectif d'amélioration de la connaissance du tissu productif régional, en privilégiant chaque année un axe d'observation spécifique. Après avoir observé les entreprises innovantes et à

forte croissance en 2020, l'étude a porté en 2021 sur le tissu industriel régional, au travers plus spécifiquement de quatre filières d'importance pour notre région : l'industrie navale, l'industrie agro-alimentaire, la filière aéronautique et spatiale, ainsi que la filière chimique. Les agences d'urbanisme ont produit une analyse visant à

situer le positionnement industriel de la Région Sud par rapport aux régions françaises et ont réalisé un benchmark des stratégies industrielles mises en œuvre dans les quatre filières identifiées.

SPATIALISATION DE LA FILIÈRE MARITIME ET LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de l'agenda économique métropolitain, l'Agam réalise des travaux de spatialisation des six filières stratégiques. En 2020 et 2021, l'Agam a accompagné la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la filière maritime/logistique. Cette filière, protéiforme et complexe, a nécessité des investigations multiples pour mettre en lumière la grande diversité et richesse des écosystèmes thématiques et spatiaux : pêche durable, aquaculture, nautisme,

construction/réparation/déconstruction navale, énergies marines renouvelables, ports durables, activités sous-marines...

Ce travail a également permis de souligner les enjeux structurants pour le développement économique de cette filière à l'instar de la gouvernance et de l'ordonnement des écosystèmes.

ACCOMPAGNER LA MÉTROPOLÉ DANS SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESR

L'Agence accompagne la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans la mise en œuvre de sa stratégie pour le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Les différents travaux réalisés (diagnostic, cadre stratégique, etc.) alimentent la métropole dans ses différentes politiques publiques relatives à l'ESR. La réalisation d'une publication synthétique (co-production Agam-Aupa) rassemblant les principaux chiffres clés de l'enseignement supérieur sur le territoire métropolitain a permis de positionner la Métropole AMP parmi les grandes métropoles universitaires françaises. Entre 2019 et 2020, elle enregistre une progression de ses effectifs qui la positionne parmi les métropoles les plus dynamiques.



a agam & aupa
AGENCES D'URBANISME

Les chiffres clés

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
À AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rentrée 2020-2021

FOCUS

L'AGAM EN ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SCHÉMA D'URBANISME COMMERCIAL MÉTROPOLITAIN

Depuis 2017, l'Agam est aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration de son schéma d'urbanisme commercial métropolitain. Après l'analyse des dynamiques de la consommation au regard de la croissance de l'armature commerciale observée ces dernières années, l'année 2021 a été l'occasion de préciser des questions plus spécifiques, comme l'impact du e-commerce sur l'armature commerciale ainsi que l'analyse des polarités de proximités, qui structurent l'offre diffuse sur le territoire. En effet cette offre de proximité, souvent en périphérie, est aussi un facteur de consommation foncière important.

En 2021, l'Agam a assuré le suivi de cette démarche avec une analyse des 33 plus importants pôles commerciaux du territoire (plus de 35 millions de chiffre d'affaires). Dans l'optique d'apprécier leurs dynamiques et mutations en cours, différents indicateurs ont été mobilisés : la vacance commerciale (exploitation de

bases, analyses et vérification par photo-interprétation), les dynamiques de constructions (analyses des permis de construire et des CDAC), la mixité fonctionnelle et les enjeux commerciaux et urbains. Ce travail a donné lieu à un document de type atlas couplant analyse macro à l'échelle de la métropole et un focus sur chacun des pôles commerciaux analysés.

Parallèlement, afin de compléter la localisation des polarités commerciales avec l'intégration de pôles commerciaux de plus petite taille, un travail de repérage exhaustif de l'ensemble des espaces commerciaux d'Aix-Marseille-Provence a été coréalisé avec la CCI Aix-Marseille-Provence.

Ces analyses fines et détaillées ont permis de nourrir l'élaboration du SDUC, notamment les ateliers techniques qui ont eu lieu à l'automne 2021.


En 2022, ce travail servira dans le cadre de la réalisation du volet commerce du

SCoT (D00) et du DAACL à travers notamment la détermination de l'armature commerciale et des conditions d'implantations commerciales.



© France Bleu

-  Centres commerciaux
-  Cinémas
-  Etablissements de formation
-  Bureaux de poste
-  Salles de sport
-  Equipements sportifs
-  Etablissements de santé / médecins
-  Bowlings
-  Salles de spectacle

 Zones de développement potentiel (UE, AUE)



ANIMATION DE L'ATELIER DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Une année sous le signe de l'impact du télétravail et des répercussions sur l'immobilier de bureau.

En 2021, l'agence d'urbanisme a prolongé ses travaux et son animation d'acteurs dans le cadre de son « atelier de l'immobilier d'entreprises » réunissant les opérateurs et nos partenaires institutionnels. Cette année a été marquée par l'analyse de l'impact du télétravail sur le marché de l'immobilier de bureau et de manière

plus large sur la géographie économique du territoire : flex-office, tiers-lieux, meilleure cohérence urbanisme transport, offre dans les villes moyennes... Autant d'échanges avec les professionnels qui viennent alimenter nos travaux et enrichir nos analyses sur les mutations en cours de l'urbanisme économique des territoires ainsi qu'une meilleure compréhension des nouveaux usages liés au travail.

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Afin de construire et de partager une connaissance de la situation de l'habitat au sein du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mandaté l'Adil13 et les agences d'urbanisme pour actualiser le diagnostic du futur Plan Local de l'Habitat (PLH) métropolitain. L'Agam, aux côtés de son homologue Aixois, a mobilisé son expérience en la matière, ses ressources pour analyser les thèmes incontournables qui composent un diagnostic de PLH no-

tamment la structure des besoins en logement, les évolutions démographiques, la structure du parc, les dynamiques de marchés, la construction neuve ou encore l'amélioration de l'habitat. Dans un contexte de crise sanitaire, de ralentissement de la construction, l'enjeu de définir un point de vue partagé par les partenaires publics, les opérateurs mais aussi les territoires apparaît primordial.

POURSUITE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LA VILLE DE MARSEILLE

L'Agam accompagne la Ville de Marseille dans le développement d'un observatoire de la petite enfance dont l'objectif est d'objectiver les besoins de création de berceaux. Dans un contexte de baisse (maîtrisée par rapport à ce qui est observé à Lyon et Paris) du nombre d'enfants en âge de fréquenter les établissements d'accueil de la petite enfance, les créations de places (+ 600 places entre 2019 et 2021) permettent une augmentation significative du taux d'accueil (26,5 places pour 100 enfants, soit 3 points de plus qu'en 2016). En 2021, les données de l'observatoire Petite Enfance font apparaître peu de changements dans les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers de Marseille. Le recours à l'offre de garde collective est toujours très présent dans le Sud et l'Est de Marseille. Dans les quartiers d'habitat social, la demande pour les places en crèches restent toujours en retrait.



CONTRIBUTION AU SCHÉMA DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

L'élaboration du schéma des équipements publics de proximité du centre-ville de Marseille s'inscrit dans l'action n°1 du Projet Partenarial d'Aménagement adopté en juin 2019. En 2021, l'Agam a réalisé des études préalables contribuant à préciser le projet de territoire et ses actions opérationnelles. Ces études s'inscrivent dans le cadre d'une convention spécifique Agam et Ville de Marseille.

L'amélioration substantielle du niveau de service offert aux habitants est un élément important de la relance de l'attractivité du centre-ville de Marseille. Elle nécessite la définition d'un projet d'ensemble à l'échelle du périmètre du Projet Partenariat d'Aménagement (PPA) qui coordonne et optimise les initiatives localisées et politiques sectorielles. Ce projet doit permettre d'améliorer le niveau de service pour l'ensemble des habitants pour faire du centre-ville un espace de référence pour les équipements de proximité.

Ancrer le schéma des équipements dans les tendances sociétales actuelles est un gage de la pleine réussite de sa mise en œuvre. La prise en compte des publics qualifiés de spécifiques (femmes, enfants et seniors) dans la mise en œuvre du schéma fait ressortir des besoins d'aménagement d'espaces publics et de mise en œuvre de politiques volontaristes d'accès et de partage des équipements. Dans ce centre-ville, les réponses à apporter aux besoins des habitants sont multiples. Le territoire du périmètre PPA apparaît comme un moteur économique et de rayonnement majeur mais aussi un lieu de vie pour de nombreux Marseillais et un territoire de découverte de la ville pour les néo-marseillais. La mise en service d'équipements de proximité doit tenir compte de ces réalités.

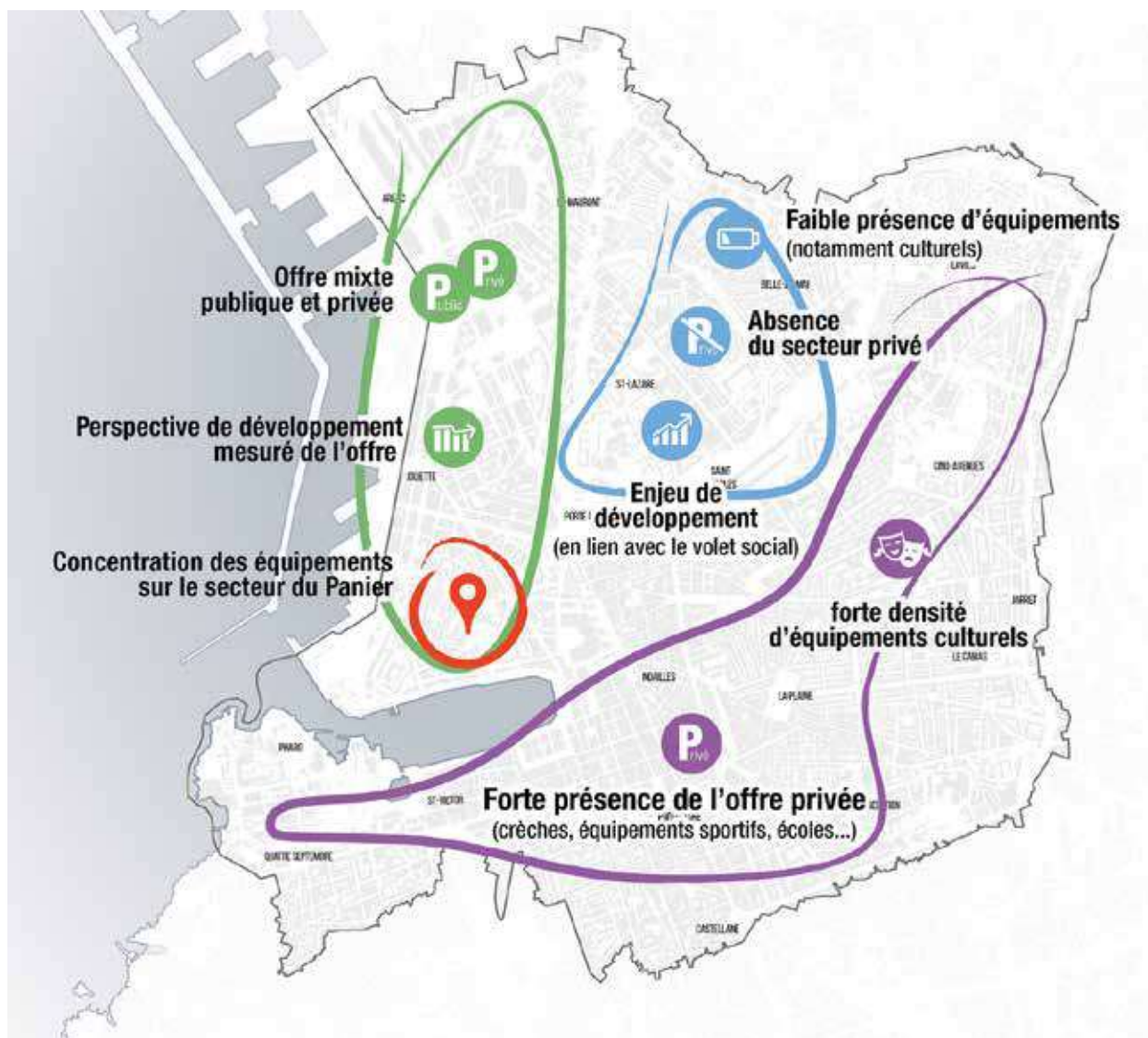
Si pour chacune des thématiques le constat et l'estimation des besoins divergent, il existe des constantes qui apparaissent pour pratiquement chacune d'entre elles.

Prise en compte des particularismes des publics dans les préconisations

- > animer, conseiller, favoriser la présence d'animateurs dans les équipements pour encourager les bonnes pratiques ;
- > s'appuyer sur le secteur privé là où le niveau économique de la population le permet. Réponse à privilégier pour les salariés travaillant en centre-ville.

Prise en compte des contraintes urbaines

- > augmenter la visibilité des équipements depuis la rue ;
- > favoriser les liaisons entre équipements en améliorant l'espace public ;
- > penser l'espace public comme un équipement ;
- > connecter le centre-ville aux aménités urbaines de la proche périphérie : exploiter les équipements proches en favorisant les parcours pour s'y rendre.



Prise en compte des contraintes institutionnelles

- > Harmoniser et coordonner les actions d'acteurs institutionnels nombreux ;
- > améliorer la lisibilité des équipements et de leur fonctionnement.

On observe une même structure dans la localisation des équipements. Trois bassins apparaissent qui définissent les enjeux territoriaux de développement de l'offre. Cette armature géographique est pertinente pour catégoriser les actions de développement de l'offre d'équipement et les prioriser.

Le rendu s'est fait sous la forme de douze cahiers thématiques et une synthèse.

Une offre portée par le privé pour une population « solvable ». Quelle place de l'intervention publique dans ce contexte : contrôle ? Complément ?

Une carence d'équipements pour une population modestes aux besoins spécifiques (gratuités ou tarifs sociaux, flexibilité de l'accueil, enjeux de développement social/insertion. Un secteur prioritaire de l'intervention publique ? Comment porter les enjeux de mixité à travers les équipements ?

Une offre mixte dans un territoire où la proximité est au service des habitants et des salariés et où l'attractivité est un enjeu. Quelle place de l'offre publique de proximité ?

L'ENVIRONNEMENT URBAIN, LEVIER ESSENTIEL DU « BIEN VIEILLIR »

Dans le prolongement des travaux déjà menés en 2020, l'agence a poursuivi et approfondi ses travaux autour des enjeux du vieillissement. En effet, au-delà du logement des personnes âgées, l'environnement urbain constitue aussi un des leviers essentiels au « bien vieillir ». La mise en place d'aménagements et de services qui permettent un vieillissement actif, contribue à allonger l'espérance de vie en « bonne santé » en évitant que les personnes âgées ne s'isolent physiquement et socialement, lorsque leur mobilité se réduit avec l'âge. Les politiques publiques doivent pouvoir agir sur les territoires, avec une vision globale, en lien avec l'environnement urbain afin que les personnes âgées restent le plus longtemps actives, et actrices, de leur vie. Inscrire la prise en compte du « bien vieillir chez soi » dès l'élaboration des documents programmation et de planification constitue également une des réponses à la prise en compte du vieillissement au sein de l'espace public.



Dans cette perspective, les travaux avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône se sont prolongés en 2021. En lien avec les équipes en charge du bel-âge, l'Agam a pu identifier les conditions favorables au vieillissement des personnes âgées, dans la perspective du maintien de l'autonomie à domicile. Grâce au croisement de plusieurs indicateurs, des enjeux différenciés ont pu être identifiés en fonction des caractéristiques propres à chaque commune. Cette première grille de lecture peut permettre de mieux identifier les manques et potentiels des territoires et ainsi mieux orienter les actions de la collectivité.

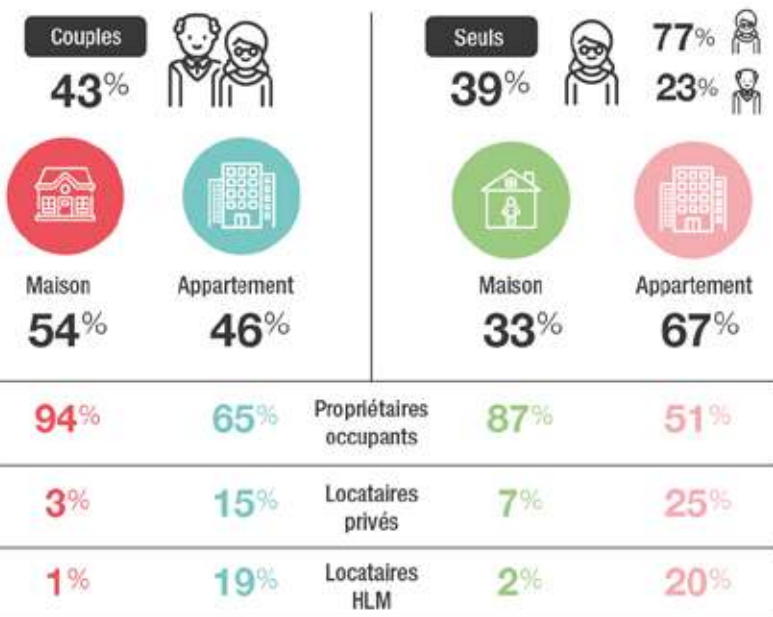
Parallèlement, l'Agam a publié un « Regards » « L'habitat des séniors : une population diverse, des enjeux multi-formes » mettant en évidence le champ des possibles pour un vieillissement plus autonome. En juin 2021, les Matins de l'Agam « Modes de vi(II)e & vieillissement » où est intervenu Nicolas Menet, Directeur de Silver Valley, sont venus compléter les travaux de l'agence sur ces enjeux.



© Serge Vergias, architecte, ANF Immobilier

179 804 DE SÉNIORS ÂGÉS DE + DE 75 ANS SUR AMP

18% VIVENT HORS LOGEMENT "CLASSIQUE" (RÉSIDENCES AUTONOMIE, EHPAD, ETC.)



Source : Insee 2017, fichier de suivi migrations résidentielles

Clefs de lecture : 43% des séniors de 75 ans et plus vivent en couple, dont 54% en maisons individuelles et 46% en appartements. Parmi les 54% de couples vivant en maisons individuelles, 94% sont propriétaires de leur logement.

FOCUS

FINALISATION DU PLAN DE MOBILITÉ ET LANCEMENT DES PLANS LOCAUX DE MOBILITÉ

L'adoption du Plan de Mobilité

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé fin 2018 l'élaboration de son Plan de Mobilité (anciennement PDU). Elle a confié à l'Agam et à l'Aupa la préparation, la réalisation et l'évaluation de ce document, en association avec différents bureaux d'études (concertation, AMO, voirie...). L'Agam a par ailleurs réalisé l'évaluation environnementale, en association avec Atmo Sud pour le volet Air et Climat.

Le Plan de mobilité a été arrêté en décembre 2020. L'année 2021 a ainsi été consacrée à la préparation et au suivi de l'Enquête publique, puis à la finalisation du document.

L'Agam a accompagné ces différentes étapes en participant aux réponses faites aux commissaires enquêteurs, aux Personnes Publiques Associées et à l'Autorité environnementale.

L'enquête publique a conclu avec un avis favorable assorti de quatre réserves et six recommandations.

La levée de ces réserves et la réponse aux recommandations ont nécessité d'approfondir le contenu du Plan de mobilité, en particulier en préparant la prise en compte des remarques de la Ville de Marseille, en réalisant une note financière, en complétant l'évaluation environnementale et en précisant l'articulation avec le SRADDET.

Le Plan de Mobilité a été approuvé par la Métropole le 16 décembre 2021.

En ayant approuvé sa planification stratégique de la mobilité, la Métropole conclut ainsi une séquence ayant démarré dès sa création par l'Agenda de la mobilité Métropolitaine, aussi réalisé par l'Agam. Son plan d'action prévoit près de 7 Md d'euros d'investissements, dont 4,26 Md€ consacrés au système de transport performant. Il répond ainsi au plan « Marseille en Grand » de l'État et à la création d'un GIP Mobilité créé le 10 février 2022.

Une autre action phare du Plan de Mobilité est sa déclinaison au plus près des

communes à travers vingt-cinq Plans Locaux de mobilité. Leur cadre stratégique a été posé dans le plan par un texte et une carte multimodale.

L'élaboration du Plan local de mobilité de Cassis, La Ciotat, Ceyreste.

Un premier Plan Local de mobilité (PLM) a été engagé dès 2021 sur le bassin « Littoral Sud-Est », regroupant les communes de La Ciotat, Cassis et Ceyreste. Il est élaboré par l'Agam pour le compte de la Métropole, et a vocation de servir de prototype aux futures PLM.

Les premières phases de travail ont été engagées, sous la forme d'ateliers de co-élaboration avec les services techniques des communes et les directions concernées à la Métropole. Une première concertation avec les associations locales s'est aussi tenue. La finalisation du PLM est prévue en 2022.

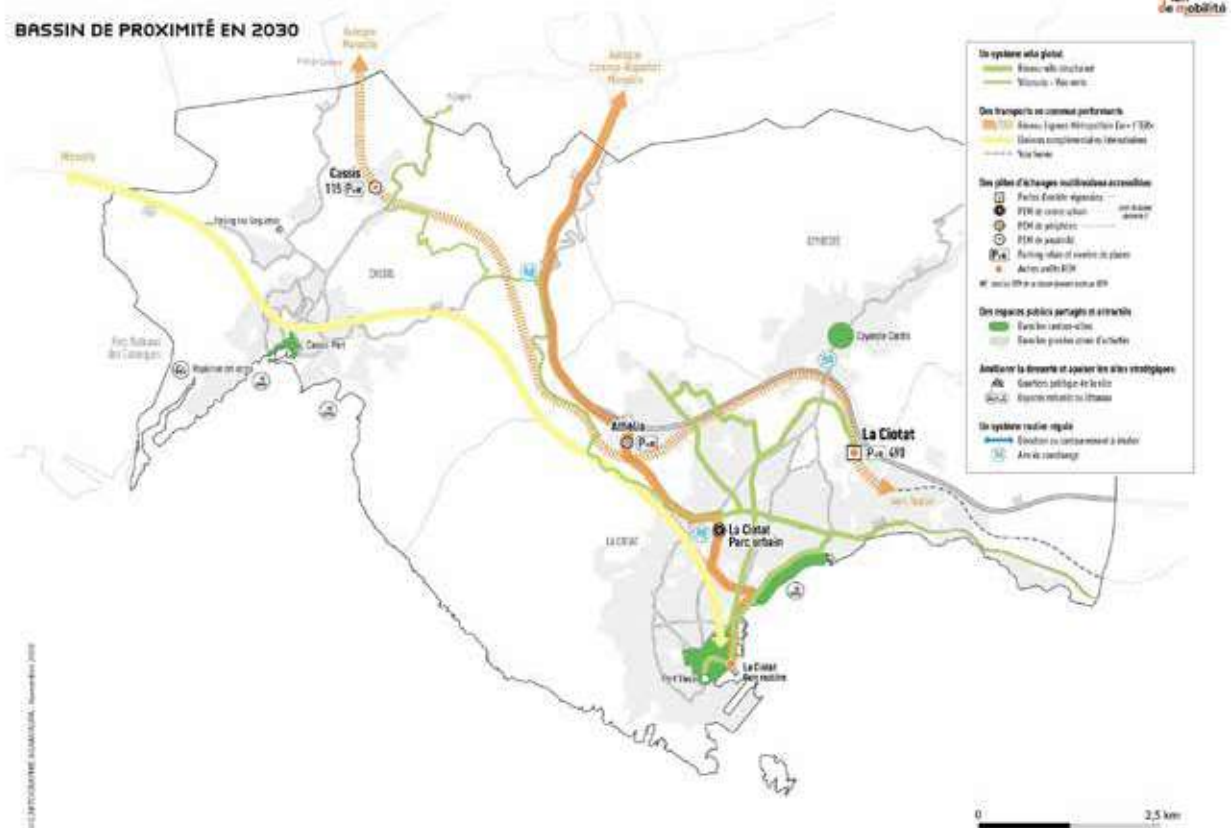
Plan de mobilité

DE LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE - 2020/2030



AIX
MARSEILLE
PROVENCE

BASSIN DE PROXIMITÉ EN 2030







LISIBILITÉ, VALORISATION, PARTAGE

FOCUS

SENSIBILISATION À LA NATURE EN VILLE LORS DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE

Du 3 au 11 Septembre 2021, l'Agam a participé au Congrès Mondial de la Nature à Marseille organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Présente avec son propre stand le 11 Septembre, l'Agam a également appuyé tout au long de l'événement la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille dans leurs actions de sensibilisation et de valorisation.

Pour la ville de Marseille et la Métropole, l'Agam a élaboré deux cartographies participatives dédiées au développement de la nature en ville. Ouvertes au grand public, ces cartographies permettaient aux participants de localiser des lieux et d'y attribuer des commentaires, par catégorie. Chaque participant pouvait également apporter un commentaire libre sur le lieu ou le projet souhaité. Cette cartographie a eu beaucoup de succès : près de 314 lieux géolocalisés et renseignés, donnant lieu à une véritable base de données cartographiques sur les attentes des habitants.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'agence a conçu des panneaux d'exposition déployés sur le stand de la Métropole. Ces panneaux ont été dédiés à la découverte du patrimoine naturel, agricole et aquatique exceptionnel du territoire métropolitain et à sa principale richesse : sa diversité.

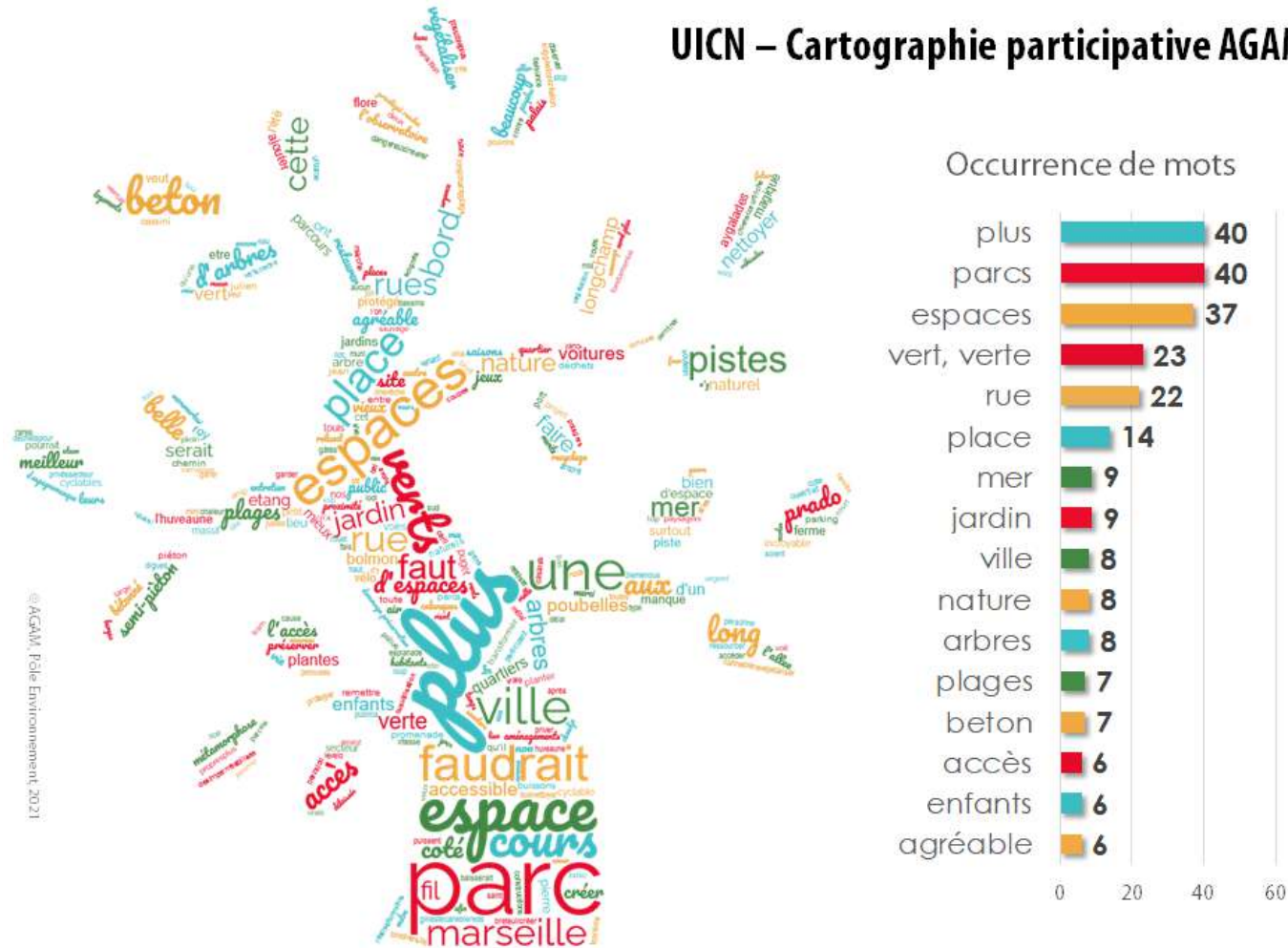
Sur le stand de l'Agam, des panneaux et animations dédiés aux enjeux du développement de la nature en ville ont été développés tout au long de la journée. Ils présentaient les différentes formes que peut prendre la nature dans l'espace urbain (parcs et jardins publics, accès à la nature...), les façons et leviers d'actions pour la développer en ville. Les animations ont permis au grand public (et notamment aux plus petits) de s'exprimer sur la question (ateliers de dessin, panneau de libre expression...), mais également de participer à un Quiz interactif vidéo.

En marge du Congrès, l'Agam a également organisé des « Rencontres » sur

ce même thème. Présentée par Laure-Agnès Caradec, Présidente de l'Agam et animée par Christian Brunner, la table-ronde faisait intervenir également Lise Bourdeau-Lepage (Chercheuse) et Corine Vezzoni (Architecte renommée).



UICN – Cartographie participative AGAM



RÉFLEXIONS DU LAB'URBAIN SUR LES IMPACTS DU TÉLÉTRAVAIL SUR LA VILLE

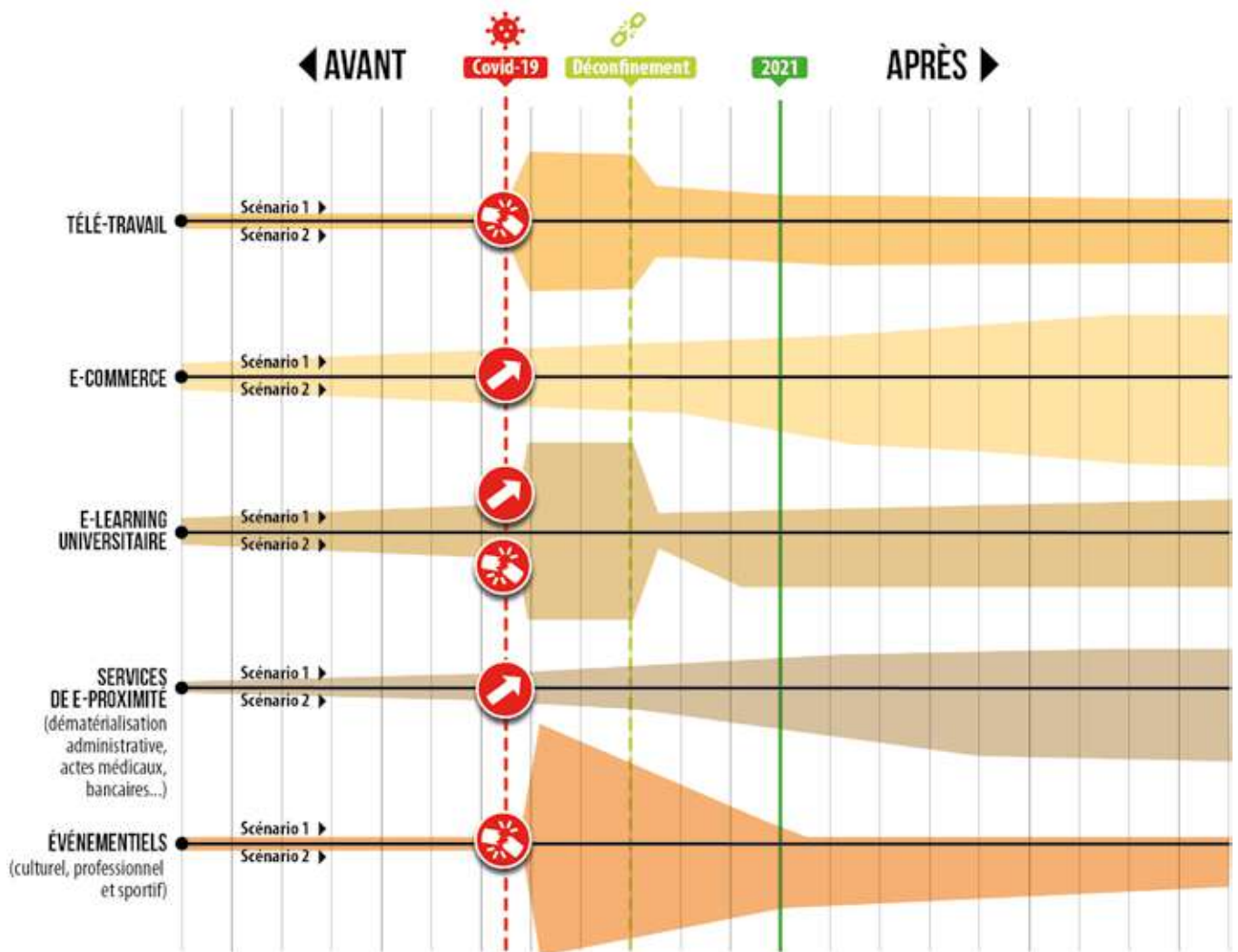
La décennie 2010 a été prospère dans le secteur de l'immobilier de bureaux. De nombreuses métropoles françaises ont connu une croissance exponentielle de la demande placée sur leur territoire. Depuis 2015, le marché des bureaux en région a chaque année battu son record établi l'année précédente. L'année 2019 avait marqué l'apogée de cette augmentation, avec plus de 900 000 m² placés au premier semestre (hors Île-de-France). La crise sanitaire a donc porté un coup d'arrêt à cette dynamique. Au premier semestre 2020, le marché en région a connu une forte chute, et accuse une baisse de 46 % par rapport au premier semestre 2019 (avec 365 900 m²) et de 30 % par rapport à la moyenne semestrielle de ces cinq dernières années. Actuellement, la question réside dans la reprise du marché. La baisse actuelle va-t-elle se poursuivre ? Ou, au contraire, la demande retrouvera-t-elle son niveau d'avant la crise et potentiellement le dépassera-t-elle ? Il est pour l'instant difficile de répondre à ces questions, mais la crise économique qui s'annonce

ne présage pas une reprise immédiate. Dans ce contexte d'incertitude économique, le maintien de l'usage du télétravail n'est pas sans conséquences sur les marchés. Sur ce point, il est possible d'identifier et de spatialiser ces impacts potentiels sur quelques fondamentaux du marché de l'immobilier de bureaux. Comment les acteurs du secteur ont-ils dû s'adapter ? Entre restructuration et « respatialisation », l'espace de travail en présentiel doit être repensé. En effet, le bureau doit offrir aux employés des conditions matérielles et humaines de travail, qu'il est difficilement possible de reproduire à son domicile. Cette mutation déjà entamée depuis quelques années doit se poursuivre et se généraliser. Il faut s'attendre à ce que l'accent soit mis sur le bien-être et la sûreté, l'égalité des conditions de travail des salariés, tout en leur proposant une certaine flexibilité liée à la possibilité de partager leur temps de travail entre le bureau et un autre lieu (domicile, espace de travail partagé, tiers-lieux...).

Dans une perspective généralisée d'accélération des usages numériques (e-commerce, e-culture, proximité numérique) les effets sur les villes tertiaires pourraient être encore plus importants en matière de perte d'animation et d'attractivité. Si l'attractivité économique n'est plus rattachée à la fonctionnalité d'un lieu dédié à l'activité, souvent en lien avec sa capacité de polarisation, et que la matérialité même de cette fonctionnalité est remise en question par les possibilités qu'offre le télétravail, c'est l'ensemble du modèle « urbanisme - attractivité économique » élaboré depuis un siècle qui s'en trouve bouleversé. De nouveaux défis et enjeux pour, notamment, maintenir la priorité à la matérialité du développement économique et de l'attractivité des villes sont présents.



© Nowcoworking





MODERNISATION ET CRÉATION DE NOUVEAUX TABLEAUX DE BORD

Le Pôle Data de l'Agam dispose de nombreuses données concernant les chiffres-clés du territoire. Ces dernières sont stockées dans son entrepôt de données afin de pouvoir être plus facilement fédérées, interrogées et présentées via des livrables numériques pouvant prendre par exemple la forme de tableaux de bord numériques. Ces derniers, à disposition d'un public très large, peuvent apporter des réponses rapides à des demandes d'indicateurs concernant un territoire donné. Très souvent, il s'agit de données sur les thématiques d'études de l'agence comme l'économie, l'habitat ou la socio-démographie à l'échelle de la commune.

En 2021, les tableaux de bord ont été réactualisés aussi bien en termes de données qu'en termes de rendu visuel pour l'utilisateur. Durant l'année écoulée, l'Agam a créé deux nouveaux tableaux de bord : un sur les données DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois inscrits à Pôle Emploi) et un sur les données des QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville). Plusieurs

autres sont en cours de réalisation : un portant sur les données des opérations d'aménagement et d'équipements d'Europe méditerranéenne, un autre sur l'impact de la crise sanitaire due au Covid-19 sur l'économie du territoire, un sur les migrations/mobilités et, pour finir, un sur les données de Marseille par quartier.

Au final, ce sont de véritables dispositifs d'observation qui ont été mis en place sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence ou à l'échelle régionale, sur différentes thématiques urbaines étudiées à l'agence. Ils prennent la forme d'outil d'aide au pilotage des politiques publiques pour les élus du territoire ou pour une diffusion plus large pour le grand public. Ces tableaux de bord présentent un grand nombre d'indicateurs disponibles à plusieurs échelles : de la commune à la région jusqu'à l'échelle nationale pour certaines données.

A travers ces tableaux de bord, l'agence diffuse de la donnée pour la rendre pédagogique et lui donner du sens, pour

alimenter des études de nos partenaires ou des travaux internes. Ces outils numériques tendent à décloisonner les observatoires pour mieux valoriser la transversalité.

En effet, un outil de recherche dédié aux tableaux de bord couple l'ensemble des tableaux de bord qui sont tous issus des différentes thématiques d'aménagement ; cela permet de décloisonner les observatoires et rendre nos analyses transverses.

Ces tableaux de bord sont développés en complémentarité et interopérabilité avec les outils de nos partenaires tout en valorisant l'expertise de l'agence sur la donnée pour apporter notre support à la fabrique de la ville de demain.



www.agam.org

SPOT agence | agam | RECHERCHE

Commune: Marseille 1er arrondissement | Département: France métropolitaine

Rechercher: Part des élèves en REP

RÉSULTAT(S) DE RECHERCHE

HABITAT

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS

ECONOMIE

PART DES ÉLÈVES EN REP

Marseille 1er arrondissement

919 élèves en REP

24% d'élèves en REP

www.agam.org

SPOT agence | agam | LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) | Choisir un quartier: QP013058 - La Cabucelle

POPULATION - LOGEMENT | REVENUS - PAUVRETE | SCOLARISATION - FORMATION | ACTIVITE - EMPLOI | SYNTHÈSE

LA CABUCELLE (QP013058)

POPULATION		
EXPORT		
Territoire	Habitants	Part dans l'ensemble du bassin du grand cadreur
La Vole	3 044	10%
Carpiquet Roudouze Mireb	4 521	16%
La Calade Campagne Lév	5 444	19%
Les Aygalades	1 886	6%
La Savine	910	3%
La Cabucelle	12 476	44%
Zone Littoral Est	26 326	100%
QP d'Aix Marseille-Provence	300 151	N/A%

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE					
La Cabucelle	25.9%	1.00%	44.3%	14.8%	0.6%
QP de la France métropolitaine	24.5%	1.01%	43.6%	11.8%	0.5%
Marseille	13.3%	0.93%	44.1%	14.6%	0.7%
QP de la Région PACA-Marseille-Provence	23.3%	0.95%	42.8%	12.3%	0.4%

Source: INSEE RP 2018

POPULATION SENIOR			
EXPORT			
Territoire	Indice de	Indice d'évolution de	Indice d'évolution de

MÉNAGES		
EXPORT		
Territoire	Personnes par résidence	Nb de résidences

ANIMATION DU RÉSEAU RÉGIONAL «CONNAISSANCE DU TERRITOIRE»

Dans le cadre de la convention Région-Agences d'urbanisme, l'Agam assure depuis 2017 la co-animation d'ateliers sur les cartes et les données ainsi que des séminaires thématiques. En 2021, trois ateliers ont eu lieu sur les données habitat, l'utilisation de l'outil «géoclip» et la cartographie stratégique. Quant au séminaire thématique, il a porté sur un sujet d'actualité: la santé. En 2022 la démarche se poursuit en investiguant de

nouveaux thèmes comme l'exode urbain et les systèmes agricoles et alimentaires. Quant aux ateliers, ils seront dédiés aux cartes interactives, aux outils de transformation de la ville et au suivi des friches urbaines. Ces rencontres sont ouvertes à un public averti et réunissent entre 50 et 100 personnes par session. Elles sont l'occasion de présenter des retours d'expérience par des experts publics ou privés.

ACTUALISATION DES OUTILS DE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE

Le pôle DATA de l'Agam a mis à jour ses outils Web de visualisation cartographique avec les dernières données Insee infra-communales du Recensement de la Population. Ces outils permettent de croiser plusieurs indicateurs regroupés par thématique servant à l'aménagement du territoire (habitat, démographie, population, économie, mobilités, équipements, environnement).

Cela permet ainsi une analyse transversale des enjeux en associant de manière interactive une carte et des données afin de faciliter son analyse pour l'aide à la décision. Ces informations peuvent être agrégées, comparées entre territoires et exportées dans différents formats.

L'Agam l'enrichit en permanence avec des nouveaux indicateurs pertinents ainsi que de nouvelles fonctionnalités afin de suivre finement les dynamiques urbaines.

LA DOCUMENTATION AU CŒUR DES TRAVAUX DE L'AGENCE

La documentation a contribué à la réalisation des études en assistant l'équipe projets dans ses recherches d'information et de documents et en assurant une veille thématique et ciblée qui s'adapte en permanence aux orientations du programme de travail.

La documentation assure la gestion du fonds documentaire, spécialisé et riche de 14 000 documents (études depuis 1969, revues spécialisées, ouvrages...) dont près de 600 sur Marseille.

L'accès à ce fonds est proposé au public externe (partenaires, professionnels de l'urbanisme, enseignants, chercheurs, étudiants...) sur rendez-vous.

La diffusion et la valorisation du fonds documentaire sont possibles via le portail documentaire de l'agence qui permet d'effectuer des recherches sur l'ensemble des supports d'information (études, articles papiers ou en ligne, revues et livres) avec un niveau d'accès variable selon le profil des utilisateurs (3 450 références intégrées en 2021).

La diffusion de l'information se fait par l'envoi de newsletters (presse, veille, dépouillement des revues et travaux de l'agence) aux personnes inscrites sur le portail documentaire (dont les membres et partenaires de l'agence).

<https://doc.agam.org/>



REGARDS DE L'AGAM | DOCUMENTS D'URBANISME | BIBLIOGRAPHIES | DOSSIERS THÉMATIQUES | VEILLES



BIENVENUE

Bienvenue sur le portail documentaire de l'Agam ! La mémoire du territoire
Le centre de documentation propose des ressources et des services afin de répondre aux besoins de l'équipe d'études de l'Agam, aux partenaires de l'agence et à un public externe (étudiants, chercheurs, professionnels...)



| AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

La nouvelle vie de la halle Ambroise-Croizat - Marseille - *La Provence* - 14/06/2022

Les plus petits sensibilisés à la pollution de la Méditerranée + mission Ocean : l'Italie prend le relais - Marseille - *La Marseillaise* - 14/06/2022

Loi 3DS : les maires de la Métropole AMP ont commandé leurs nouvelles compétences - Marseille - *Gomet* - 14/06/2022

Benoît Payan : « Je veux me servir de Marseille en Grand pour faire avancer les projets » - Marseille - *Made in Marseille* - 14/06/2022

Littoral nord : la Mairie souhaite refaire complètement la plage de Corbières - Marseille - *Made in Marseille* - 14/06/2022

[VOIR TOUT](#)

| LU POUR VOUS ! VEILLE

Comment Barcelone a inventé l'urbanisme ? - Dans cette nouvelle vidéo de « Fenêtre sur la ville », nous vous parlons de l'urbanisme si particulier qui caractérise la ville de Barcelone. Vous ...
tesy-les-Moulineaux : *Demain la ville* - 01/06/2022

La territorialisation de la transition énergétique : les paradoxes de la surenchère des normes et de la réglementation - Les changements rapides d'objectifs concernant la transition énergétique imposés à l'échelle européenne en six ans et la position centralisatrice d...
Lila : *Territoire en mouvement* - 01/06/2022

Artificialisation des sols : « La loi Elan a une portée incitative » - Dans leur ouvrage intitulé « Transformer la loi Elan en opportunités pour les territoires », Jean-Christophe Tépélian, urbaniste-géographe, et Claire...
Antony : *La Gazette des communes* - 31/05/2022

[VOIR TOUT](#)

| NOUVEAUTÉS DOC'



POUR UNE MÉTROPOLE HOSPITALIÈRE
BRUGÈRE, Fabienne



PENSER LA MÉTROPOLE POST-CARBONE ET LA FAIRE
BOURDIN, Alain



HABITER ET VIEILLIR
FREICHEL, Johari

[VOIR TOUT](#)



TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE MÉTROPOLITAINE...
DEVISME, Laurent



MARSEILLE
BAJIARD, Marcel

NOS CONSEILS D'ADMINISTRATION, BUREAUX ET COMITÉS DES ÉTUDES

Temps forts et incontournables de l'agence, ces moments officiels sont aussi des temps de présentation d'études, d'échanges et de débats !

LES RENCONTRES DE L'AGAM

Ces Rencontres, dématérialisées à ce stade, permettent de valoriser un thème d'investigation de l'agence en lien avec ces productions autour d'une plénière et une table-ronde. La rencontre marquante de 2021 portait sur le thème de la nature en ville.



PRISE DE PAROLE LORS D'ÉVÉNEMENTS

La participation de nos chargés d'études à des événements, tables-rondes organisés par nos partenaires. En 2021, les thèmes étaient variés : formes urbaines, nature en ville, vieillissement, sobriété foncière...

RELATIONS MÉDIAS

L'Agam a mis en place une stratégie de relations médias qui consiste à valoriser les travaux de l'agence auprès des médias locaux, spécialisés ou nationaux selon les thèmes abordés. Cela passe par la rédaction de communiqués de presse, dossiers de presse et l'organisation de prises de parole. Cela permet de diffuser plus largement nos travaux et d'augmenter notre visibilité.

LES CAFÉS DE L'AGAM

Moment convivial interne en format webinar qui permet aux équipes de l'agence de présenter des travaux terminés ou en cours, d'en débattre et de répondre aux questions des collaborateurs. Sur un rythme d'une à deux fois par mois, les Cafés de l'Agam favorisent la transversalité.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX ET CLUBS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES

L'Agam poursuit son implication au sein du réseau des agences d'urbanisme. La Fnau regroupe les agences d'urbanisme et les fédère autour des grands enjeux d'aménagement et d'urbanisme. La 42^e rencontre nationale des agences d'urbanisme, organisée par la Fnau, s'est tenue en format hybride en décembre 2021 et portait sur le thème « Co-habitons ! ». L'Agam a animé un atelier : Derrière les écrans, la ville : comprendre les impacts des usages numériques.

RESSOURCES

Notre site internet

Vitrine de l'ensemble de nos productions et en perpétuelle évolution
agam.org

Notre cartothèque

Une nouvelle cartothèque est disponible sur notre site, les cartes sont classées par thématique et de nouvelles sont ajoutées régulièrement.
[agam.org / cartotheque](http://agam.org/cartotheque)

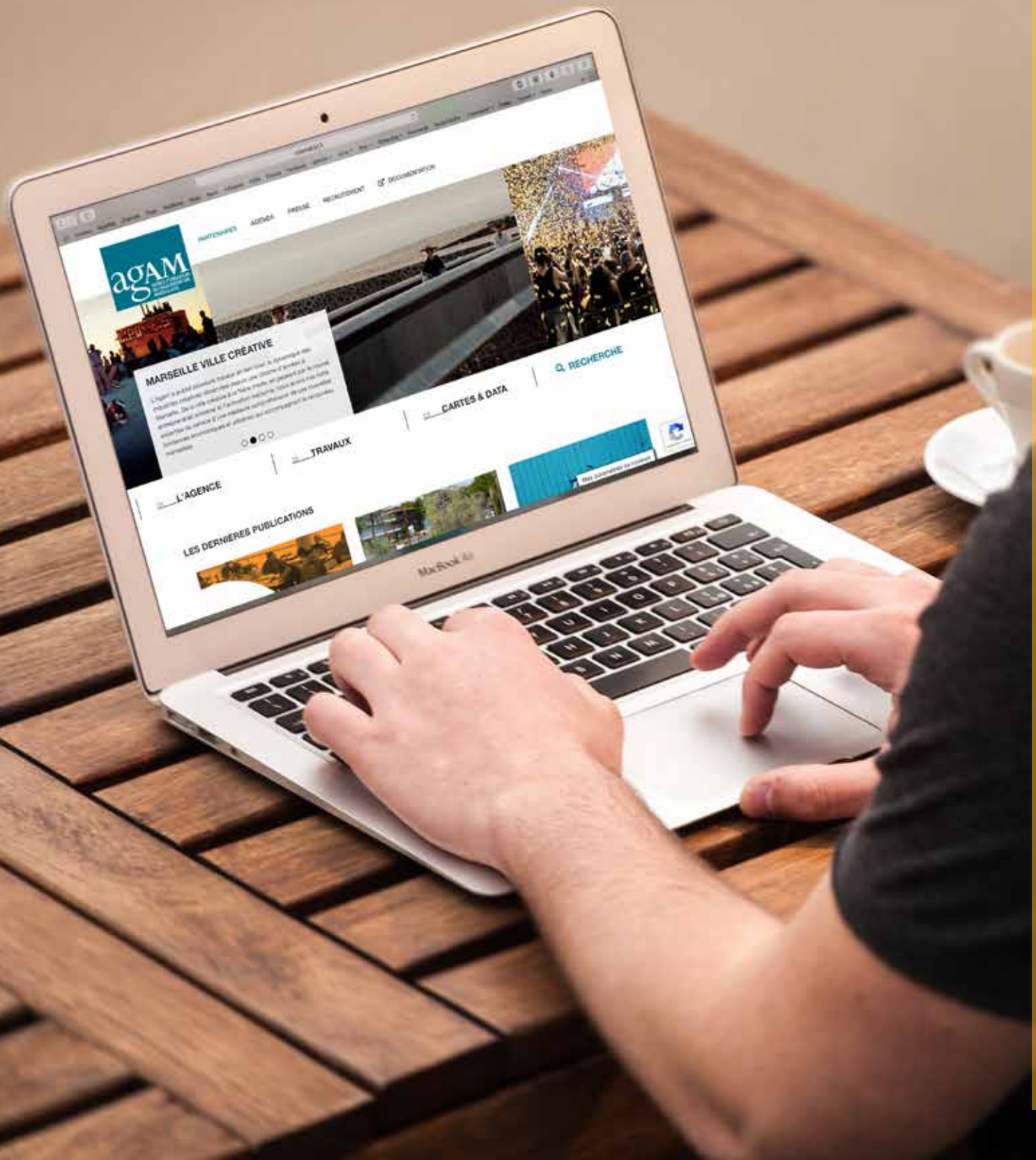
Notre photothèque accessible via l'espace presse

Une nouvelle photothèque est en ligne sur notre site. Elle met à disposition les photos de nos publications et études.
[agam.org / category / phototheque](http://agam.org/category/phototheque)

Un nouveau portail documentaire


L'interface du portail documentaire, mémoire de notre territoire a été entièrement renouvelée. Plus moderne, en accord graphique avec notre site internet, il facilite l'accès aux études notamment pour nos membres.
doc.agam.org

agam.org





© Pexels

	5 DOSSIERS	67 DIAPO	4 ATLAS
3 SYNTHÈSES	3  CARNETS DE L'AGAM	2 VIDÉOS	21  PANNEAUX
46  CO-PRODUCTIONS	51  NOTES	13  REGARDS DE L'AGAM	135 ÉTUDES
19  PUBLICATIONS	10  SITE WEB ET APPLICATION	346 TOTAL	

Répartition des productions

AMÉNAGEMENT URBAIN : 123

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : 47

ENVIRONNEMENT : 37

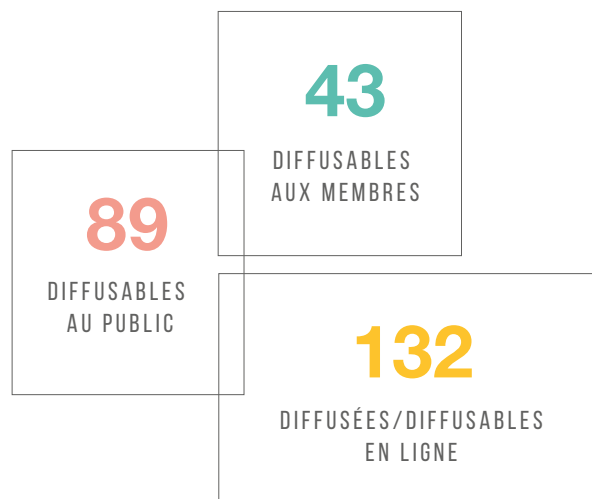
ÉCONOMIE : 37

MOBILITÉ : 34

HABITAT : 33

ÉQUIPEMENTS : 24

DÉMOGRAPHIE 11



ANNEXE

PLUBLICATIONS DE L'AGAM

2021

REGARDS



N° 100
ENVIRONNEMENT
Ville résiliente et témoignages de nos partenaires.



N° 101
ÉCONOMIE
Les écosystèmes d'innovation à l'heure de l'industrie du futur.



N° 102
HABITAT
Logements livrés Marseille 2019, un changement de cap ?



N° 103
SOCIÉTÉ
Les impacts du télétravail : derrière les écrans, la ville.



N° 104
HABITAT
L'habitat des seniors : une population diverse, des enjeux multiformes.



N° 105
SOCIÉTÉ
Marseille, les arrondissements face aux mobilités résidentielles.



N° 106
ÉCONOMIE
L'impact de la crise sanitaire sur le e-commerce : extension du domaine de l'immatériel.



N° 107
SOCIÉTÉ
Cohésion sociale et Covid-19 : des quartiers solidaires et innovants.



N° 108
ENVIRONNEMENT
Les sports outdoor en plein essor : une pratique sportive responsable des espaces naturels.



N° 109
SOCIÉTÉ
Street Art, sur les murs de Marseille : signal paradoxal d'un renouveau urbain.



N° 110
TERRITOIRE
Marseille prend de la hauteur : rooftops et lieux perchés.



N° 111
SOCIÉTÉ
La ville productive : vers le retour des activités de fabrication en ville.



N° 112
SOCIÉTÉ
Les mutations de la proximité : usages numériques et nouveaux lieux.

CARNETS



PROJETS URBAINS

La fabrication des espaces publics : grands principes et axes de réflexion



PROJETS URBAINS

Formes urbaines : vers une qualité urbaine, architecturale et paysagère.

DÉCRYPTAGES RÉGLEMENTAIRES



LOI CLIMAT

Quelles dispositions pour réduire l'artificialisation des sols ?



LOI CLIMAT

Quelles dispositions pour le recul du trait de côte ?

DE NOUVEAUX FORMATS DES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE 2021



PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

CARTES & DATA



MARSEILLE PAR QUARTIER

Dernières données des 111 quartiers de Marseille : population, logement, activités, formation.



MÉTROPOLE EN CHIFFRES

Chiffres clés de la Métropole Aix-Marseille-Provence autour de six grands thèmes : territoire, population, habitat, économie, mobilité et attractivité.



TABLEAUX DE BORD ÉCONOMIE

Outil de présentation et de comparaison des données sur l'emploi et la population active des territoires de la Région Sud et leurs évolutions.



TABLEAUX DE BORD SOCIO-DÉMOGRAPHIE

Outil de présentation et de comparaison des données sur l'emploi et la population active des territoires de la Région Sud et leurs évolutions.



TABLEAUX DE BORD HABITAT

Outil de comparaison des données du parc de logements, son occupation, sa composante sociale et les dynamiques immobilières des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



TABLEAUX DE BORD EMPLOI

Outil de présentation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi détaillé par la répartition homme/femme, l'âge et la durée d'inscription sur les communes des Bouches-du-Rhône.

CARTES & DATA



| TABLEAU DE BORD QPV

Outil de présentation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville détaillé selon la population, le logement, la scolarisation, la formation, les revenus et l'emploi sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



| DYNAMIQUES URBAINES

Outil cartographique d'aide à la décision qui permet de visualiser des couches urbaines sur le territoire métropolitain, classées par thématique afin d'en connaître les dynamiques.



| CARTE NATURE EN VILLE

Carte interactive et participative sur la nature dans Aix-Marseille-Provence réalisée à l'occasion du Congrès Mondial de la Nature.



| LA CARTOTHÈQUE

Cette rubrique permet de mettre en ligne des cartes issues de nos publications et études. Elles sont classées par thématique. En 2021 : les ZAC à Marseille, les jardins partagés, les parcs de plus d'un hectare, l'écosystème d'innovation dans la Métropole ou encore les logements construits...

VIDÉOS



SOCIÉTÉ

Comprendre les impacts urbains des usages numériques.



ENVIRONNEMENT

Quizz : connaissez-vous bien la nature en ville sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ?

ÉVÉNEMENTS



SOCIÉTÉ

RENCONTRE DE L'AGAM
Street art, signal paradoxal d'un renouveau urbain.



SOCIÉTÉ

ATELIER & DÉBATS
Derrière nos écrans, la ville !
Dans le cadre de la 42^e Rencontre des agences d'urbanisme.



PROJETS URBAINS

Co-organisé avec AMO :
déambulation dans les espaces publics du centre-ville de Marseille, et présentation du Carnet 3 sur les espaces publics.



HABITAT

Matins de l'Agam : Modes de vi(II)e & vieillissement.

ÉVÉNEMENTS



ENVIRONNEMENT

Stand au Congrès Mondial de la Nature à Marseille.



ENVIRONNEMENT

RENCONTRE DE L'AGAM
Nature en ville en Méditerranée.



PROJETS URBAINS

Présentation de l'étude de l'Agam sur les formes urbaines.



CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'AGAM

Trois conseils d'administration ont été organisés en 2021 : le 18 mars, le 30 juin et le 25 novembre.

20
21

RAPPORT D'ACTIVITÉS

